



Surveillance de la qualité des eaux de baignade de Saint-Philibert

Bilan de saison 2021

SAUR – Direction Régionale Morbihan
23bis, Rue de la Gare
56690 LANDEVANT



Ce document a été :

	Nom et fonction	Date
Rédigé par	Lola VILLAIN – Chargée de Mission Eaux de Baignade	17/09/2021
Vérifié par	Christophe SALAUN – Responsable Performance Exploitation	27/09/2021



Table des matières

I.	Présentation générale du système de surveillance de la qualité des eaux de baignade	1
1.	Les zones de baignade	1
2.	Certification Démarche Qualité Eaux de Baignade (DQEB)	3
II.	Stratégie de surveillance	3
1.	Surveillance programmée (SAUR et ARS)	4
2.	Surveillance spécifique	6
a.	Pluviométrie	6
b.	Dysfonctionnement du réseau d'assainissement	6
c.	A la demande	6
3.	Prélèvements et analyses	6
a.	Prélèvements de l'eau de baignade	6
b.	Méthodes d'analyse	6
4.	Niveaux d'alerte et seuils de contamination	7
a.	Niveaux d'alerte	7
b.	Seuils d'alerte	8
5.	Communication des résultats	9
6.	Sondage sur les eaux de baignade	9
III.	Chiffres clés – Saison 2021	10
1.	Gestion active SAUR	10
2.	Comparaison des résultats d'analyses SAUR avec les années précédentes	11
3.	Recherche de pollution au niveau de l'exutoire de Men Er Beleg	11
4.	Surveillance réglementaire officielle de l'ARS	12
5.	Fermetures de plages	13
IV.	Bilan par plage	13
1.	Kernevest	13
2.	Men Er Beleg	14
V.	Audit Démarche Qualité Eaux de Baignades (DQEB)	20
VI.	Conclusion	21



Liste des Figures

Figure 1 : Carte du littoral de Saint-Philibert (56470).....	1
Figure 2 : Classement 2017-2020 des sites de baignade de la commune de Saint-Philibert.....	2
Figure 3 : Logo de la certification Démarche Qualité Eaux de Baignade (DQEB)	3
Figure 4 : Logigramme du suivi de la qualité des eaux de baignade	4
Figure 5 : Planning de surveillance programmée et officielle des sites de baignade de Saint-Philibert.....	5
Figure 6 : Evolution des résultats SAUR depuis 2016	11
Figure 7 : Evolution des résultats ARS depuis 2016.....	13
Figure 8 : Analyse des résultats en fonction de la période.....	15
Figure 9 : Analyse des résultats en fonction de la période (sans compter la valeur mesurée le 19/08/2020)	16
Figure 10 : Analyse des concentrations bactériennes de l'eau de baignade de Men Er Beleg en fonction de la pluviométrie mesurée	17
Figure 11 : Analyse des concentrations bactériennes de l'eau de baignade de Men Er Beleg en fonction de la pluviométrie mesurée (sans compter la valeur mesurée le 19/08/2020)	17
Figure 12 : Analyse des concentrations bactériennes de l'eau de baignade de Men Er Beleg en fonction l'heure de prélèvement	18
Figure 13 : Analyse des concentrations bactériennes de l'eau de baignade de Men Er Beleg en fonction l'heure de prélèvement (sans compter la valeur mesurée le 19/08/2020)	18
Figure 14 : Analyse des concentrations bactériennes de l'eau de baignade de Men Er Beleg en fonction du coefficient de marée ...	19
Figure 15 : Analyse des concentrations bactériennes de l'eau de baignade de Men Er Beleg en fonction du coefficient de marée (sans compter la valeur mesurée le 19/08/2020)	19

Liste des Tableaux

Tableau I : Conditions de déclenchement et actions menées en cas d'alerte de niveau 0	7
Tableau II : Méthodologie mise en place à la suite d'une alerte de niveau 1	7
Tableau III : Méthodologie mise en place à la suite d'une alerte de niveau 2	8
Tableau IV : Seuils de contamination des méthodes utilisées par SAUR	8
Tableau V : Seuils de qualité réglementaire.....	9
Tableau VI : Résultats d'analyse selon le type de déclenchement.....	10
Tableau VII : Evolution de la pluviométrie depuis 2016	10
Tableau VIII : Décalage des résultats PCR et Impédancemétrie du 23 juillet 2021.....	11
Tableau IX : Résultats des analyses exploratoires depuis 2016	12
Tableau X : Résultats des analyses réglementaires.....	12
Tableau XI : Liste des événements sur la plage de Kernevest en 2021	13
Tableau XII : Liste des événements sur la plage de Men Er Beleg en 2021	14
Tableau XIII : Plan d'action de la commune de Saint-Philibert à la suite de l'audit 2021	20



I. Présentation générale du système de surveillance de la qualité des eaux de baignade

1. Les zones de baignade

La commune de Saint-Philibert (56470) est située sur la rive gauche de la rivière de Crac'h dans le Morbihan (Figure 1). Les deux plages, Kernevest et Men Er Beleg, sont entourées de la rivière de Crac'h (côté Ouest) et de la rivière de Saint-Philibert (côté Est).



Figure 1 : Carte du littoral de Saint-Philibert (56470)

Au cours de la saison 2021, la qualité des eaux de baignade des deux plages a été contrôlée par la surveillance réglementaire officielle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et par la gestion active de SAUR. Les eaux de baignade de Saint-Philibert sont d'excellente qualité (Figure 2) selon le classement de l'ARS (directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013) pour la 7^{ème} année consécutive.



Eaux de baignade

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Qualité des eaux de baignade > MEN ER BELEG

Année : 2021
Département : MORBIHAN / Commune : SAINT-PHILIBERT

Début de la saison : 15/06/2021 Fin de la saison : 15/09/2021

Historique des classements

2017	2018	2019	2020

Résultats des prélèvements de l'année 2021

01/06/2021	16/06/2021	30/06/2021	15/07/2021	29/07/2021	09/08/2021	23/08/2021
Bon						
08/09/2021						
Bon						

Bon résultat - Résultat moyen - Mauvais résultat

Eaux de baignade

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Qualité des eaux de baignade > KERNEVEST

Année : 2021
Département : MORBIHAN / Commune : SAINT-PHILIBERT

Début de la saison : 15/06/2021 Fin de la saison : 15/09/2021

Historique des classements

2017	2018	2019	2020

Résultats des prélèvements de l'année 2021

01/06/2021	16/06/2021	22/06/2021	30/06/2021	05/07/2021	15/07/2021	19/07/2021
Bon						
29/07/2021	04/08/2021	09/08/2021	18/08/2021	23/08/2021	31/08/2021	08/09/2021
Bon						

Bon résultat - Résultat moyen - Mauvais résultat

Figure 2 : Classement 2017-2020 des sites de baignade de la commune de Saint-Philibert

2. Certification Démarche Qualité Eaux de Baignade (DQEB)

La commune de Saint-Philibert est certifiée *Démarche Qualité Eaux de Baignade* depuis 2013. Cette certification valorise et encourage la mise en place d'un système de surveillance active des eaux de baignade. Elle informe les usagers de la plage de la volonté de la collectivité d'assurer leur protection par un suivi régulier de la qualité de l'eau.

Des outils de communication autour de cette démarche ont été mis en place sur la commune :

- Les panneaux d'information sur les plages ;
- Les pavillons *Démarche Qualité Eaux de Baignade* ;
- Une page internet, OMER Web, contenant les résultats d'analyses ;
- L'utilisation du logo DQEB au sein de la mairie ;
- La communication à travers la presse locale, le bulletin municipal, ... ;
- Un sondage porté sur la *Démarche Qualité Eaux de Baignade* ;
- Un panneau d'information situé en ville.

Pour obtenir le certificat *Démarche Qualité Eaux de Baignade* (Figure 3), un organisme extérieur examine selon un référentiel national la robustesse du suivi dynamique de la qualité des eaux de baignade mis en place par la collectivité. Le cycle de certification se déroule en 3 ans :

- Année 1 : Audit de certification ou de renouvellement
- Année 2 : Audit de surveillance 1
- Année 3 : Audit de surveillance 2

L'année 2021 correspondait à une année de surveillance 2 de la certification pour la commune de Saint-Philibert. L'audit, réalisé par l'organisme de certification SGS le 20 juillet 2021, a permis de maintenir la certification de la commune de Saint-Philibert obtenue en 2019. Le prochain audit sera un audit de renouvellement et aura notamment pour objectif de faire le point sur les actions mises en place par la collectivité pour améliorer son système de gestion des eaux de baignade et ainsi permettre le renouvellement ou non de la certification.



Figure 3 : Logo de la certification Démarche Qualité Eaux de Baignade (DQEB)

II. Stratégie de surveillance

La stratégie de surveillance et de gestion de la qualité des zones de baignade de la ville de Saint-Philibert repose sur l'étude de vulnérabilité réalisée entre 2007 et 2009. Cette étude a mis en évidence des sources de contamination potentielles sur les deux zones de baignade :

- ▶ Les eaux pluviales lors d'événements pluvieux « intenses » et principalement après une période de temps sec ;
- ▶ Les rejets dits « accidentels » (camping-cars, plaisance, réseau d'assainissement...).



Le système de surveillance (Figure 4) permet d'appréhender ces risques par :

- ▶ Une surveillance régulière, programmée par la mairie, dont la fréquence est adaptée en fonction du suivi sanitaire officiel ;
- ▶ Une surveillance spécifique lors de scénarios à risque, c'est-à-dire une pluviométrie supérieure à 8 mm/24h ou une gestion de crise (moyen/mauvais résultats ARS ou SAUR).
- ▶ Une demande de la collectivité (lors d'événements jugés à risque comme un problème sur le réseau d'assainissement) ;

Le passage en situation d'alerte et/ou de crise repose sur des analyses de la concentration en germes indicateurs de contamination fécale dans les eaux de baignade. Ces analyses sont réalisées par PCR-RT (*Réaction en Chaîne par Polymérase – Transcriptase Inverse*) ou par impédancemétrie dans le but de vérifier la qualité générale du milieu et pour éventuellement prendre des mesures de protection du public.

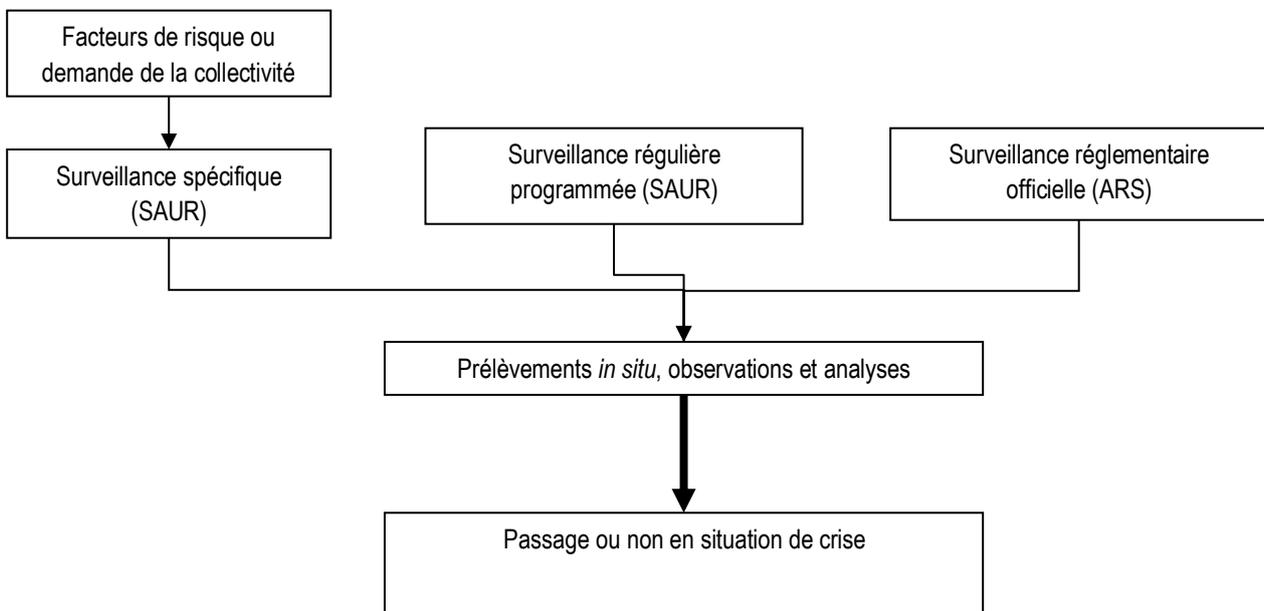


Figure 4 : Logigramme du suivi de la qualité des eaux de baignade

1. Surveillance programmée (SAUR et ARS)

L'objectif de la surveillance programmée par SAUR est de prévenir tout risque sanitaire provoqué par un événement accidentel. Les campagnes de prélèvements sont réalisées sur les points de suivi officiels et respectent un calendrier (Figure 5) défini avant la saison balnéaire par la commune (8 prélèvements par saison sur Men Er Beleg et Kernevest entre le 1^{er} juin et le 15 septembre afin de coïncider avec la période de surveillance officielle de l'ARS).

L'Agence Régionale de Santé réalise également une surveillance réglementaire des sites de baignade selon un calendrier non communiqué à la collectivité. Les résultats de ces analyses sont communiqués via les panneaux d'affichage des plages et permettent d'établir le classement de la zone de baignade. La fréquence d'analyse est définie pour chaque site en fonction de sa fréquentation, de ses caractéristiques et de son classement des années précédentes. L'ARS réalise 14 contrôles par saison sur la plage de Kernevest et 8 sur la plage de Men Er Beleg.



Surveillance programmée SAUR

JUIN		JUILLET	
Date	Horaire PM/Coef	Date	Horaire PM/Coef
M 1	2 plages	J 1	10h22 / 55
M 2		V 2	
J 3		S 3	
V 4		D 4	
S 5		L 5	Kernevest
D 6		M 6	
L 7		M 7	
M 8		J 8	
M 9		V 9	
J 10		S 10	
V 11		D 11	
S 12		L 12	7h08 / 76
D 13		M 13	
L 14	7h54 / 67	M 14	
M 15		J 15	2 plages
M 16	2 plages	V 16	
J 17		S 17	
V 18		D 18	
S 19		L 19	Kernevest
D 20		M 20	14h40 / 59
L 21		M 21	
M 22	Kernevest	J 22	
M 23		V 23	
J 24		S 24	
V 25		D 25	
S 26		L 26	
D 27		M 27	
L 28		M 28	
M 29		J 29	2 plages
M 30	2 plages	V 30	
		S 31	



Surveillance réglementaire officielle ARS

AOÛT		SEPTEMBRE	
Date	Horaire PM/Coef	Date	Horaire PM/Coef
D 1		M 1	
L 2		J 2	
M 3		V 3	
M 4	Kernevest	S 4	
J 5	16h03 / 50	D 5	
V 6		L 6	17h27 / 85
S 7		M 7	
D 8		M 8	2 plages
L 9	2 plages	J 9	
M 10		V 10	
M 11		S 11	
J 12	8h03 / 88	D 12	
V 13		L 13	
S 14		M 14	
D 15		M 15	
L 16		J 16	
M 17		V 17	
M 18	Kernevest	S 18	
J 19	15h42 / 60	D 19	
V 20		L 20	
S 21		M 21	
D 22		M 22	
L 23	2 plages	J 23	
M 24		V 24	
M 25		S 25	
J 26		D 26	
V 27		L 27	
S 28		M 28	
D 29		M 29	
L 30		J 30	
M 31	Kernevest		

Figure 5 : Planning de surveillance programmée et officielle des sites de baignade de Saint-Philibert



2. Surveillance spécifique

Une surveillance spécifique de la qualité des eaux de baignade est réalisée lorsqu'un événement jugé à risque déclenche le passage en alerte de niveau 0. La pluviométrie, le dysfonctionnement du réseau d'assainissement ou toute autre demande peuvent être considérés comme des événements à risque.

a. Pluviométrie

Une alerte pluviométrique est déclenchée par le pluviomètre situé sur le toit de la mairie de Saint-Philibert dès lors que 8 mm de pluie sont tombés sur 24h. Ce taux correspond à une pluviométrie pouvant induire un risque de pollution des eaux littorales. Cette alerte déclenche une campagne de prélèvements sur les deux plages, à pleine mer.

b. Dysfonctionnement du réseau d'assainissement

Depuis 2021, les élus sont directement contactés par Veolia (exploitant du réseau d'assainissement) lors d'un débordement ou d'un dysfonctionnement sur le réseau. Le préleveur SAUR est alors contacté par les élus pour déclencher une campagne de prélèvements sur la ou les plage(s) concernée(s).

c. A la demande

La collectivité peut demander le déclenchement d'une campagne de prélèvement en cas de doute sur la qualité de l'eau de baignade (pollution constatée visuellement, plainte des baigneurs, constat du poste de secours, ...).

3. Prélèvements et analyses

a. Prélèvements de l'eau de baignade

Les échantillons sont prélevés et transportés dans les conditions énoncées dans l'annexe 5 de la Directive 2006/7/CE. Ainsi, dans la mesure du possible, les prélèvements sont effectués trente centimètres en dessous de la surface de l'eau dans des eaux profondes d'au moins un mètre. Une procédure stricte de prélèvement est appliquée afin d'éviter toute contamination de l'échantillon par l'extérieur : désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique, flacons stériles ouverts et fermés sous l'eau. Les échantillons sont ensuite transportés jusqu'au laboratoire d'analyse de Locminé à une température maximale de 4°C dans une glacière, pour analyse dans les 24 heures maximum.

b. Méthodes d'analyse

Deux méthodes d'analyses rapides et complémentaires peuvent être utilisées dans le cadre du suivi de la qualité des eaux de baignade :

- ▶ PCR (Réaction en Chaîne par Polymérase) permettant de fournir un résultat semi-quantitatif 3 heures 30 après le prélèvement ;
- ▶ Impédancemétrie (XplOrer64 ou Biorad®) permettant de fournir un résultat quantitatif comparable à la méthode normalisée utilisée par l'ARS, 9 heures après le prélèvement.



Ces techniques d'analyse permettent de quantifier les germes indicateurs de contamination fécale *Escherichia coli* et *Enterococcus* sp.

La méthode d'impédancemétrie est utilisée lors des prélèvements d'autocontrôle. En cas d'alerte, les méthodes PCR et impédancemétrie sont toutes deux utilisées afin d'avoir un résultat rapide permettant une réactivité, puis un résultat plus tardif mais comparable avec la méthode utilisée par l'ARS.

4. Niveaux d'alerte et seuils de contamination

a. Niveaux d'alerte

Le système de surveillance définit trois niveaux d'alertes :

- ▶ **ALERTE NIVEAU 0** (Tableau I) : Situation météorologique ou événement spécifique présentant un risque de contamination significatif de la qualité des eaux littorales (pluviométrie, débordement EU).

Tableau I : Conditions de déclenchement et actions menées en cas d'alerte de niveau 0

Niveau	Conditions de déclenchement	Actions
0	Pluviométrie mesurée « à risque » (8 mm/24h)	Prélèvements et observations <i>in situ</i> (milieu récepteur et rejet) Passage ou non en situation de crise
	Rejet identifié et anormal du système d'assainissement	
	Pollution visuelle identifiée ou tout autre événement jugé à risque	

- ▶ **ALERTE NIVEAU 1** (Tableau II) : Résultat d'analyse faisant apparaître une suspicion de contamination (concentration bactérienne significative mais « sans risque » au regard des prescriptions de l'ANSES) et nécessitant une contre-analyse (nouveau prélèvement).

Tableau II : Méthodologie mise en place à la suite d'une alerte de niveau 1

Priorité	Actions	Méthode
1	Contamination de l'eau de baignade mais sans risque selon l'ANSES	Déclenchement d'un prélèvement et d'une analyse PCR et/ou impédancemétrie sur les eaux de baignade
2	Recherche de l'origine de la contamination	Analyses des tableaux de bord de gestion du système de collecte et de traitement des eaux usées
		Enquête visuelle <i>in situ</i> et analyse des facteurs météorologiques
3	Si cause identifiée : Mise à jour du profil de vulnérabilité	Ajout ou modification d'une source potentielle de pollution et d'un facteur de risque

- ▶ **ALERTE NIVEAU 2** (Tableau III) : Résultat d'analyse faisant apparaître une contamination certaine et nécessitant la mise en place d'actions d'information et de protection du public.



Tableau III : Méthodologie mise en place à la suite d'une alerte de niveau 2

Priorité	Actions	Méthode
1	Prévention des risques pour les usagers et information des baigneurs	Arrêté municipal d'interdiction provisoire de la baignade affiché sur site et en mairie + panneau « baignade interdite » sur le panneau d'affichage Action de sensibilisation sur site : Police Municipale
1	Information des conchyliculteurs	Mail/appel aux référents
1	Information des services de l'Etat	Mail/appel aux référents ARS
2	Contre-analyse de l'eau de baignade présentant le risque de pollution	Déclenchement d'un prélèvement à pleine mer et d'une analyse PCR et/ou impédancemétrie
2	Recherche de l'origine de la contamination	Analyses des tableaux de bord de gestion du système de collecte et de traitement des eaux usées
		Enquête visuelle <i>in situ</i> et analyse des facteurs météorologiques
3	Si cause identifiée : Mise à jour du profil de vulnérabilité	Ajout ou modification d'une source potentielle de pollution et d'un facteur de risque
4	Bilan et information des usagers	Rédaction d'une fiche incident de l'événement et transmission aux autorités sanitaires

b. Seuils d'alerte

Les seuils d'alerte SAUR (Tableau IV) qui définissent le passage en situation de crise varient selon les méthodes. Ils sont en cohérence avec les recommandations de l'ANSES du rapport *valeurs seuils "échantillon unique" pour les eaux de baignade* (Tableau V).

Tableau IV : Seuils de contamination des méthodes utilisées par SAUR

Résultats d'analyses PCR	Niveau de risque	<i>E. coli</i> (UG/100mL)	<i>Enterococcus sp</i> (UG/100mL)
Inférieur à la limite de détection	Pas de risque	0 - 239	0 - 239
Pas de détection de pollution		240 - 999	240 - 2 999
Dégradation de la qualité	Risque de niveau 1	1 000 - 9 999	3 000 - 29 999
Risque de pollution	Risque de niveau 2	> 10 000	> 30 000



Résultats d'analyses IMPEDANCEMETRIE	Niveau de risque	<i>E. coli</i> (U/100mL)	<i>Enterococcus faecalis</i> (U/100mL)
Inférieur à la limite de détection	Pas de risque	0 - 41	0 - 22
Pas de détection de pollution		42 - 499	23 - 184
Dégradation de la qualité	Risque de niveau 1	500 - 999	185 - 369
Risque de pollution	Risque de niveau 2	> 1 000	> 370

Tableau V : Seuils de qualité réglementaire

Qualification du prélèvement	<i>Escherichia coli</i> (UFC/100ml)	<i>Enterococcus sp</i> (UFC/100ml)
Eau de bonne qualité	≤ 100	≤ 100
Eau de qualité moyenne	> 100 et ≤ 1000	> 100 et ≤ 370
Eau de mauvaise qualité	> 1000	> 370

UFC = Unité Formant Colonie

5. Communication des résultats

La commune de Saint-Philibert dispose d'un accès au site SAUR dédié au suivi des analyses et à la transmission des données (OmerWeb®). La personne responsable de la baignade a ainsi accès quotidiennement aux analyses réalisées et à un historique des analyses faites pour chaque plage. Les résultats d'analyse sont transmis par mail automatiquement à la commune ainsi qu'à l'ARS. Ils sont inscrits dans le tableau d'enregistrement et de suivi des analyses qui répertorie l'ensemble des analyses effectuées sur le territoire au cours des saisons.

6. Sondage sur les eaux de baignade

Un sondage est réalisé chaque année sur les plages de Saint-Philibert et a pour but :

- ▶ d'évaluer les exigences environnementales des usagers de la plage (qualité de l'eau, propreté du site...),
- ▶ d'identifier les besoins et suggestions des baigneurs (informations recherchées, lieux),
- ▶ d'évaluer le niveau de connaissance des usagers de la plage sur le référentiel *Démarche Qualité Eaux de Baignade* de la commune (voir Annexe 5).

Les résultats de ce sondage permettent de développer de nouveaux concepts afin de sensibiliser les usagers à cette démarche de qualité. Par exemple, une cabane à mégots a été installée sur la plage de Men Er Beleg en 2021.

III. Chiffres clés – Saison 2021

1. Gestion active SAUR

Au cours de la saison 2021, 8 séries de prélèvements programmés (Tableau VI) ont été effectuées par la personne responsable de la surveillance des eaux de baignade de SAUR. En plus de la surveillance programmée, des prélèvements peuvent être réalisés en cas de moyen/mauvais résultat de l'ARS, d'une pluviométrie supérieure ou égale à 8 mm/24h et sur demande de la collectivité. Au total, 37 analyses d'eau de baignade ont été réalisées au cours de la saison 2021, tous sites confondus. Aucune analyse de l'exutoire de Men Er Beleg n'a été réalisée cette année.

Tableau VI : Résultats d'analyse selon le type de déclenchement

Résultat	Autocontrôle	Gestion de crise	A la demande	Alerte pluviométrique	Total
Inférieur au seuil de détection	14	0	5	5	24
Pas de détection de pollution	2	0	4	4	10
Dégradation de la qualité	0	0	0	1	1
Risque de pollution	0	0	0	2	2
TOTAL	16	0	9	12	37

Le seuil de 8 mm/24 h est rarement atteint durant les 2 mois de suivi de la qualité des eaux de baignade. Au cours de la saison 2021, il a été atteint 5 fois ce qui correspondait systématiquement à une pluie d'orage.

Tableau VII : Evolution de la pluviométrie depuis 2016

Année	Pluviométrie (juillet/aout)	Nombre d'alertes pluviométriques
2016	27,9	0
2017	60,3	1
2018	78,4	3
2019	74,6	2
2020	30,2	1
2021	113,40	5

Suite à l'alerte pluviométrique du 23 juillet, une campagne de prélèvements a été réalisée et les échantillons ont été analysés en PCR et Impédancemétrie comme convenu dans le protocole. Un décalage a été découvert entre les résultats de la méthode PCR (pas de détection de pollution) et de la méthode d'impédancemétrie (risque de pollution) (Tableau VIII). Une enquête a été réalisée chez SAUR et a mis en évidence un dysfonctionnement thermique de l'appareil PCR. Celui-ci a été réparé le 03 août. L'incident a été rapidement clos. Aucun autre échantillon d'eau de baignade de la commune de Saint-Philibert n'a été impacté par ce dysfonctionnement.

Tableau VIII : Décalage des résultats PCR et Impédancemétrie du 23 juillet 2021

Plage	Date et heure de prélèvement	Méthodes	<i>E. coli</i>	<i>Enterococcus</i> sp	Date de transmission	Commentaires
Kernevest	23/07/21 17h40	PCR	460 ug/100mL	420 ug/100mL	24/07/21	Pas de détection de pollution
Kernevest	23/07/21 17h40	Xplorer	200 U/100mL	1 400 U/100mL	24/07/21	Risque de pollution
Men Er Beleg	23/07/21 17h50	PCR	60 ug/100mL	290 ug/100mL	24/07/21	Pas de détection de pollution
Men Er Beleg	23/07/21 17h50	Xplorer	41 U/100mL	430 U/100mL	24/07/21	Risque de pollution

2. Comparaison des résultats d'analyses SAUR avec les années précédentes

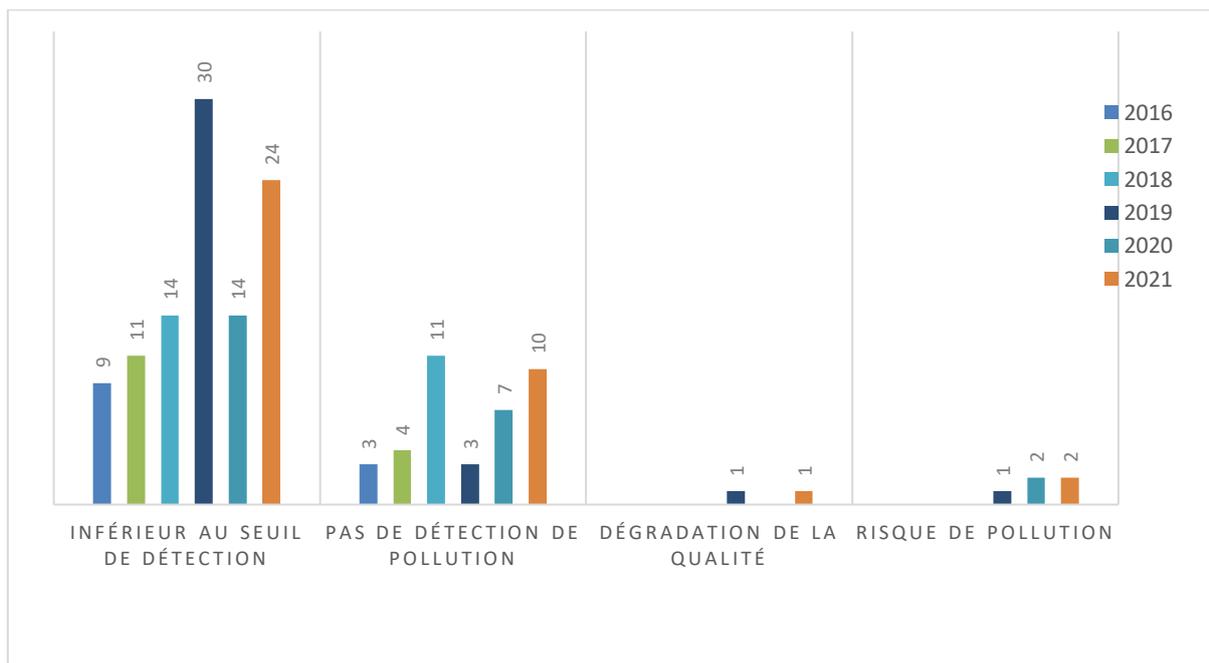


Figure 6 : Evolution des résultats SAUR depuis 2016

Depuis 2016, les résultats d'analyse obtenus par SAUR sont en majorité inférieurs au seuil de détection ou ne détectent pas de pollution (Figure 6). Cependant, des risques de pollution ou de dégradations de la qualité de l'eau peuvent être détectés ponctuellement. En 2021, deux risques de pollution ont été détectés sur les deux plages de Saint-Philibert et une dégradation de la qualité de l'eau sur la plage de Men Er Beleg.

3. Recherche de pollution au niveau de l'exutoire de Men Er Beleg

Les recherches exploratoires (Tableau IX) sont réalisées afin d'identifier des potentielles sources de contamination, notamment au niveau des exutoires d'eau pluviale. Les prélèvements de ces points ne sont pas systématiques et peuvent être déclenchés à la demande de la collectivité ou lors d'un événement particulier. Les analyses de l'eau sont réalisées par impédancemétrie.



Depuis 2016, 6 prélèvements exploratoires ont été réalisés sur le bassin versant de la plage de Men Er Beleg. Aucun prélèvement n'a été réalisé au cours de la saison 2021.

Tableau IX : Résultats des analyses exploratoires depuis 2016

Année	Site	Conclusion du contrôle	
2016	Exutoire Men Er Beleg	Pas de détection de pollution	1
2016	Lagune Men er Beleg	Risque de pollution	1
2018	Exutoire Men Er Beleg	Inférieur au seuil de détection	1
2018	Exutoire Men Er Beleg	Pas de détection de pollution	1
2019	Exutoire Men Er Beleg	Inférieur au seuil de détection	1
2020	Exutoire Men Er Beleg	Pas de détection de pollution	1
Total général			6

4. Surveillance réglementaire officielle de l'ARS

L'ARS Bretagne coordonne le suivi sanitaire des sites de baignade pendant la saison estivale. Cette année les prélèvements ont démarré le 1er juin. La dernière analyse a été réalisée le 8 septembre 2021. Les prélèvements sont réalisés par un préleveur du Laboratoire d'Analyses Départemental du 56 (LDA56) et analysés avec la méthode officielle des microplaques. La plage de Kernevest a été prélevée 14 fois et la plage de Men Er Beleg 8 fois. Les résultats de ces analyses sont présentés dans le Tableau X ci-dessous.

Tableau X : Résultats des analyses réglementaires

Plages	Eau de bonne qualité	Eau de qualité moyenne	Eau de mauvaise qualité	Total
Kernevest	14	0	0	14
Men Er Beleg	8	0	0	8
Total	22	0	0	22

Depuis 2016, les résultats obtenus par l'ARS (Figure 7) présentent en majorité une eau de bonne qualité même si des dégradations de la qualité de l'eau ont été détectées les années précédentes. Cette année, toutes les analyses réalisées par l'ARS ont dévoilé des eaux de bonne qualité.

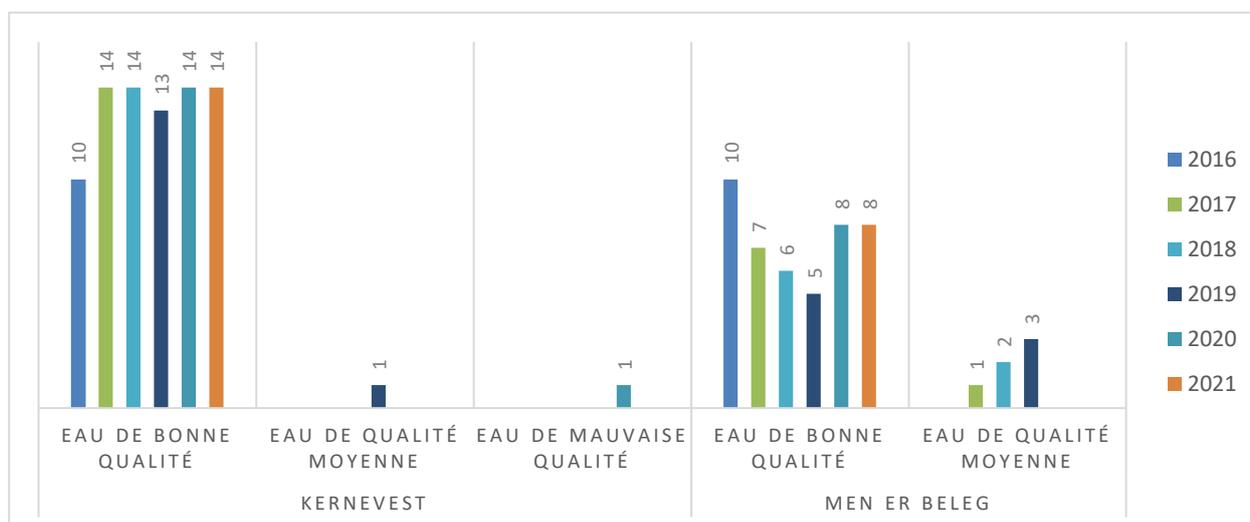


Figure 7 : Evolution des résultats ARS depuis 2016

5. Fermetures de plages

Lors d'un épisode de contamination bactériologique de la masse d'eau, la collectivité est susceptible de procéder à l'interdiction de la baignade afin de protéger la santé des baigneurs. Cette année, les plages de Kernevest et Men Er Beleg ont été fermées à la baignade pendant 2 jours. Cette fermeture fait suite à une alerte pluviométrique qui a déclenché une campagne de prélèvements et dévoilé un risque de pollution sur les deux plages le 23 juillet.

IV. Bilan par plage

1. Kernevest

Evénements de la saison 2021

L'eau de baignade de Kernevest a eu un risque de pollution à la suite d'une alerte pluviométrique (Tableau XI).

Tableau XI : Liste des événements sur la plage de Kernevest en 2021

Date prélèvement	Organisme	Etat marée	Motif	Méthode	E.coli	Enterococcus sp.	Niveau d'alerte	Commentaires
23/07/2021	SAUR	Marée haute ascendante	Alerte pluviométrique	Impédancemétrie	200 U/100mL	1 400 U/100mL	Niveau 2	Risque de pollution

Analyse des résultats sur 4 ans

Depuis 2016, un épisode d'eau de mauvaise qualité a été recensé par l'ARS (19/08/2020) et un risque de pollution par SAUR (23/07/2021). La plage de Kernevest est de qualité excellente (classement ARS des 4 dernières années) et ne semble pas impactée à ce jour par les événements climatiques suivis dans le cadre de la gestion active.



2. Men Er Beleg

Événements de la saison 2021

L'eau de baignade de Men Er Beleg a eu un risque de pollution à la suite d'une alerte pluviométrique (Tableau XII).

Tableau XII : Liste des événements sur la plage de Men Er Beleg en 2021

Date prélevement	Organisme	Etat marée	Motif	Méthode	<i>E.coli</i>	<i>Enterococcus spp.</i>	Niveau d'alerte	Commentaire
23/07/2021	SAUR	Marée haute ascendante	Alerte pluviométrique	Impédancemétrie	41 U/100mL	430 U/100mL	Niveau 2	Risque de pollution

Analyse des résultats des années précédentes

Au cours des dernières années, les résultats d'analyses réalisées sur la masse d'eau de la plage de Men Er Beleg sont bons : la plage est classée comme "Excellente" par l'ARS. Toutefois, chaque année quelques résultats moyens voire mauvais mettent en évidence une légère dégradation de la qualité de l'eau de baignade sans que l'origine de cette dégradation ne soit à ce jour identifiée. Les figures ci-dessous (Figure 8, Figure 9, Figure 10, Figure 12, Figure 14) montrent les taux d'*E.coli* et d'*Enterococcus* sp mesurés sur la plage au cours des dernières saisons.

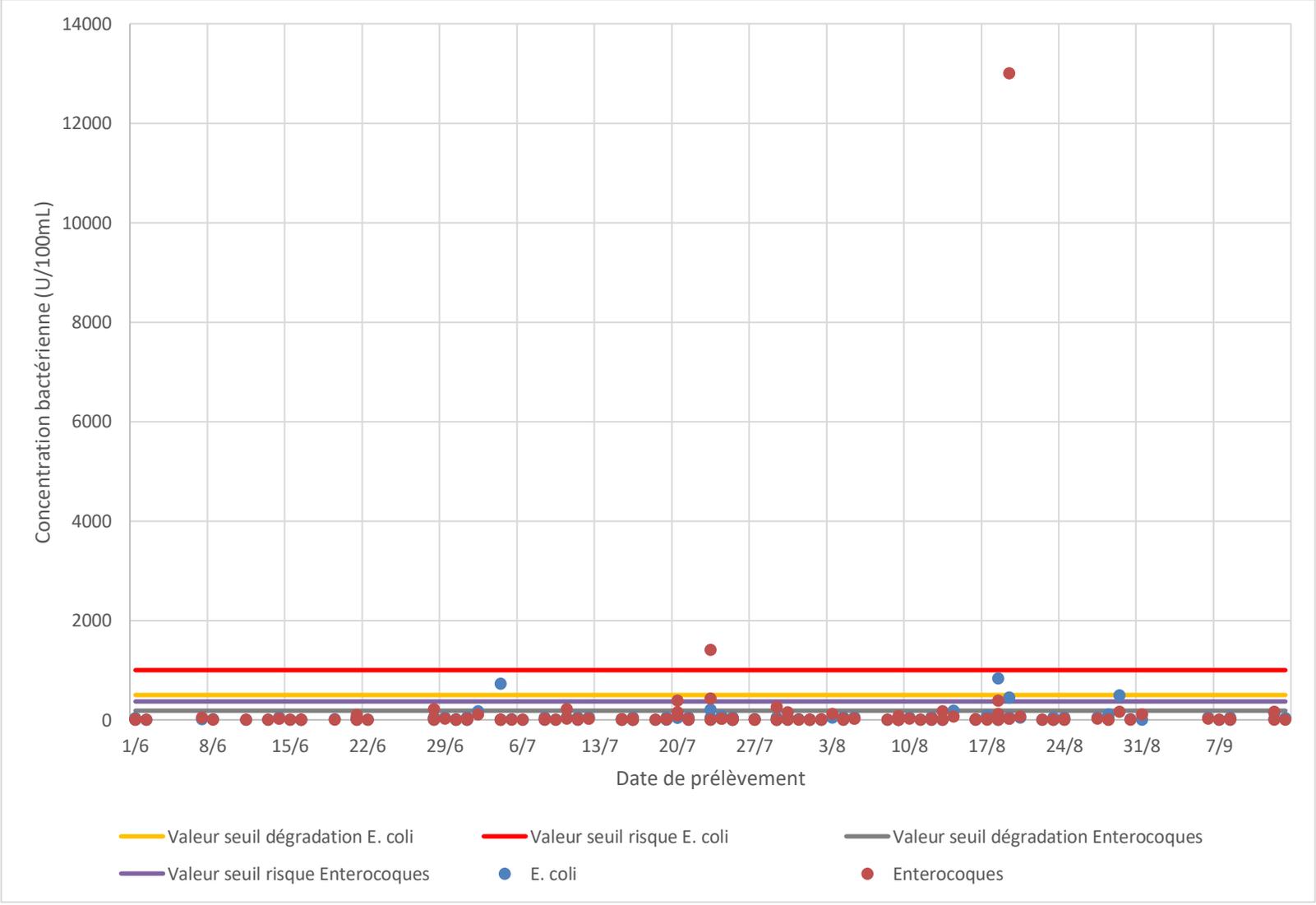


Figure 8 : Analyse des résultats en fonction de la période

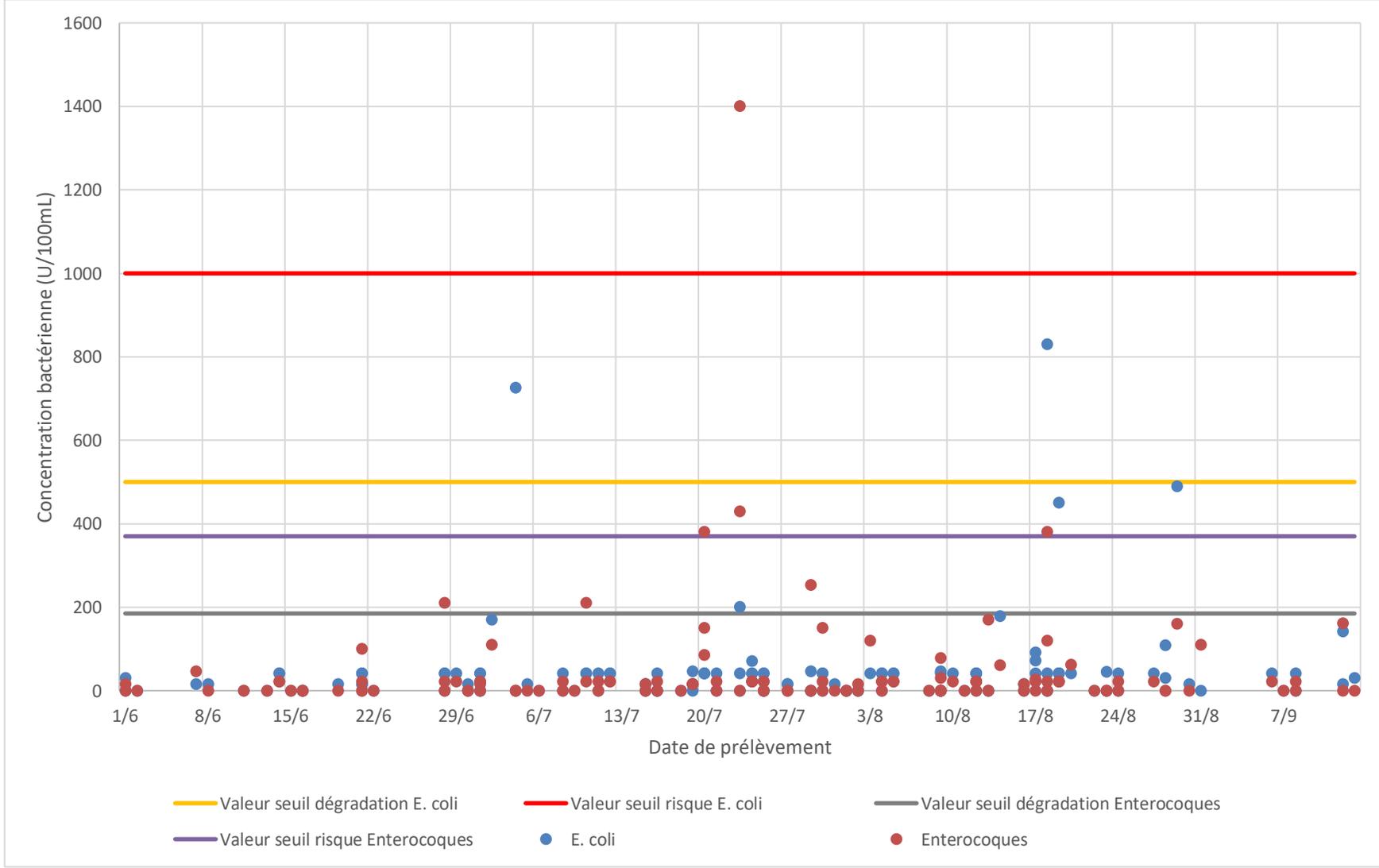


Figure 9 : Analyse des résultats en fonction de la période (sans compter la valeur mesurée le 19/08/2020)



Il peut être constaté que les épisodes de dégradation sont répartis de manière assez égale sur la saison, entre début juillet et fin août (Figure 8 et Figure 9). Cela pourrait avoir un lien avec un pic de fréquentation des plages. Les pollutions ont cette année été retrouvées à la suite d'alertes pluviométriques (210 Entérocoques/100mL le 28/06 et 430 Entérocoques/100mL le 23/07) et sont des pollutions aux entérocoques.

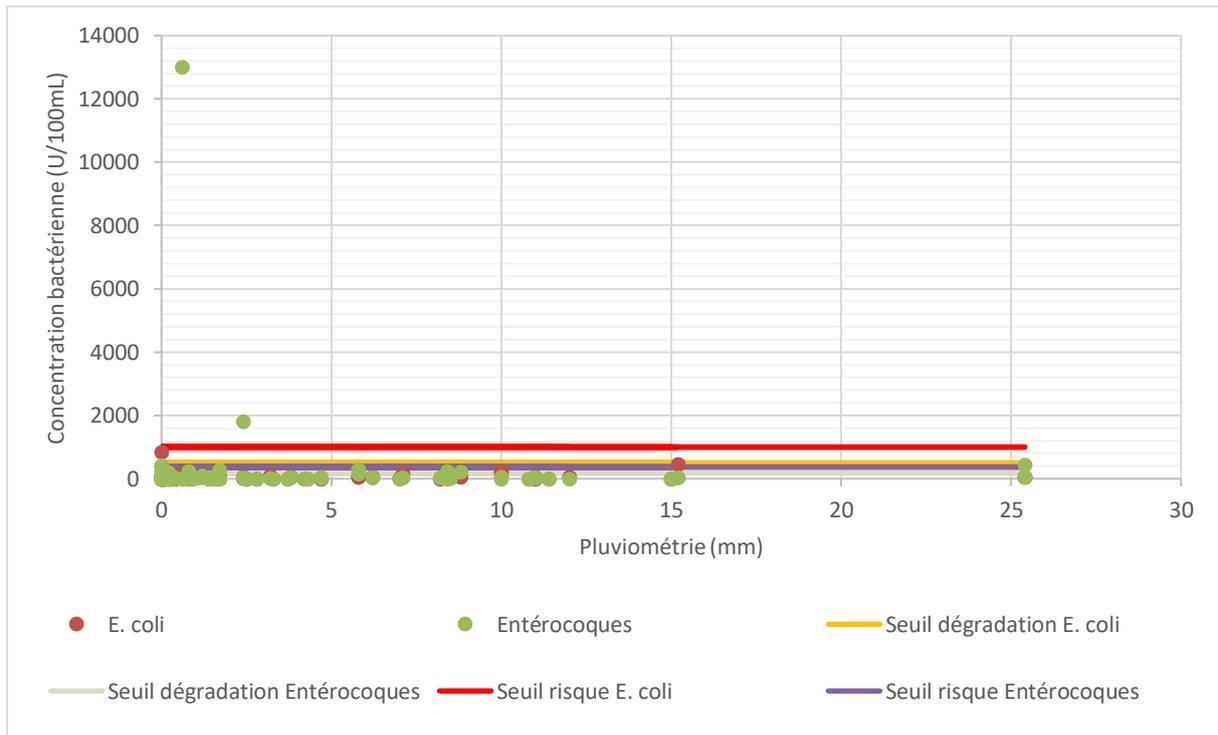


Figure 10 : Analyse des concentrations bactériennes de l'eau de baignade de Men Er Beleg en fonction de la pluviométrie mesurée

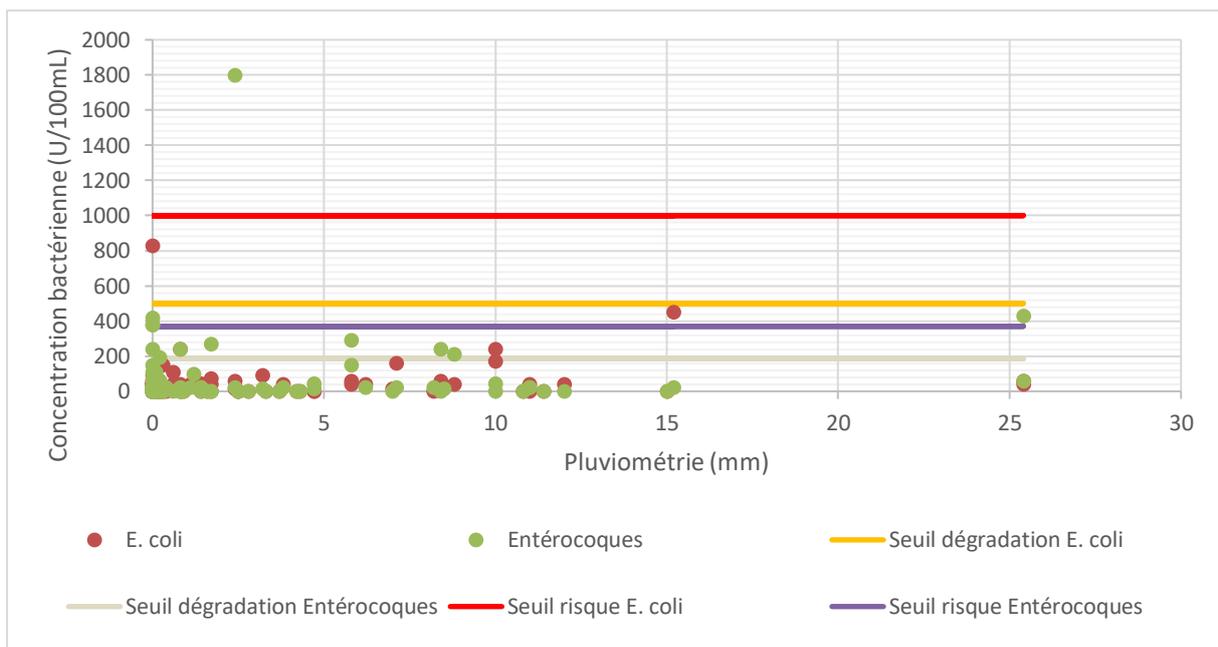


Figure 11 : Analyse des concentrations bactériennes de l'eau de baignade de Men Er Beleg en fonction de la pluviométrie mesurée (sans compter la valeur mesurée le 19/08/2020)



Il peut être remarqué que les épisodes de dégradation de la qualité de la masse d'eau ont lieu aussi bien lors de période de temps sec que lors d'épisodes pluvieux (Figure 10 et Figure 11). La survenance d'un épisode de pollution de la masse d'eau n'est pas systématiquement lié à un épisode pluvieux.

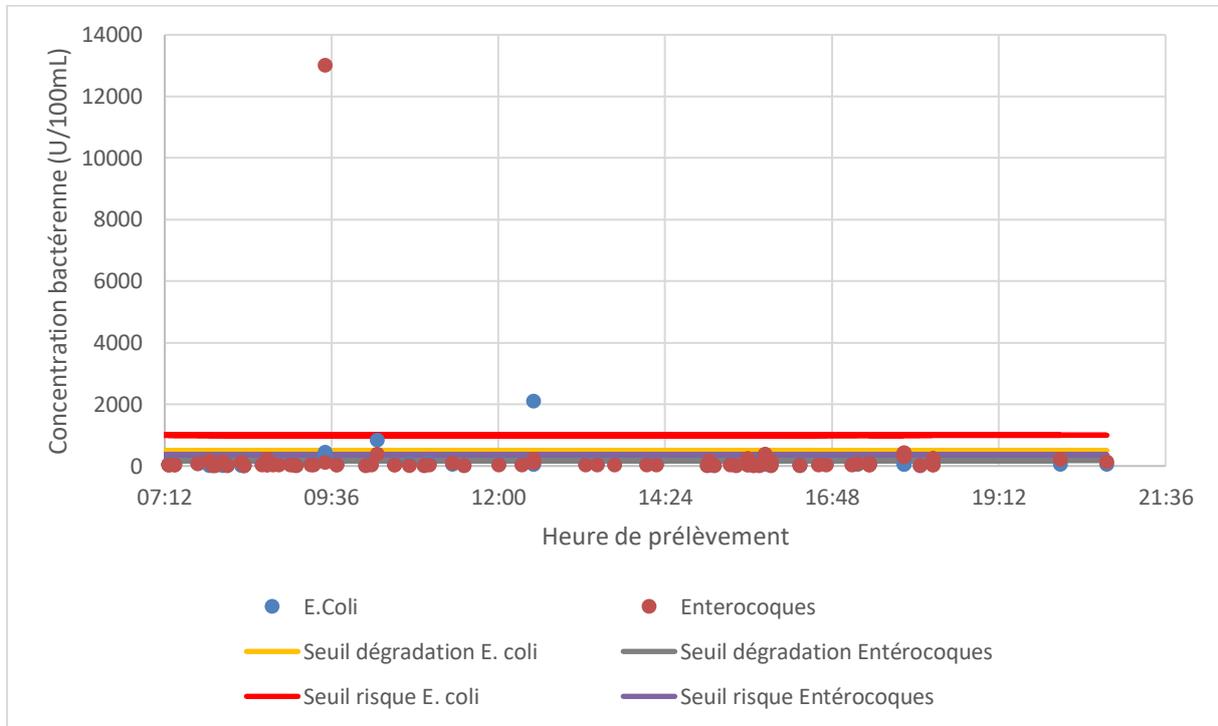


Figure 12 : Analyse des concentrations bactériennes de l'eau de baignade de Men Er Beleg en fonction l'heure de prélèvement

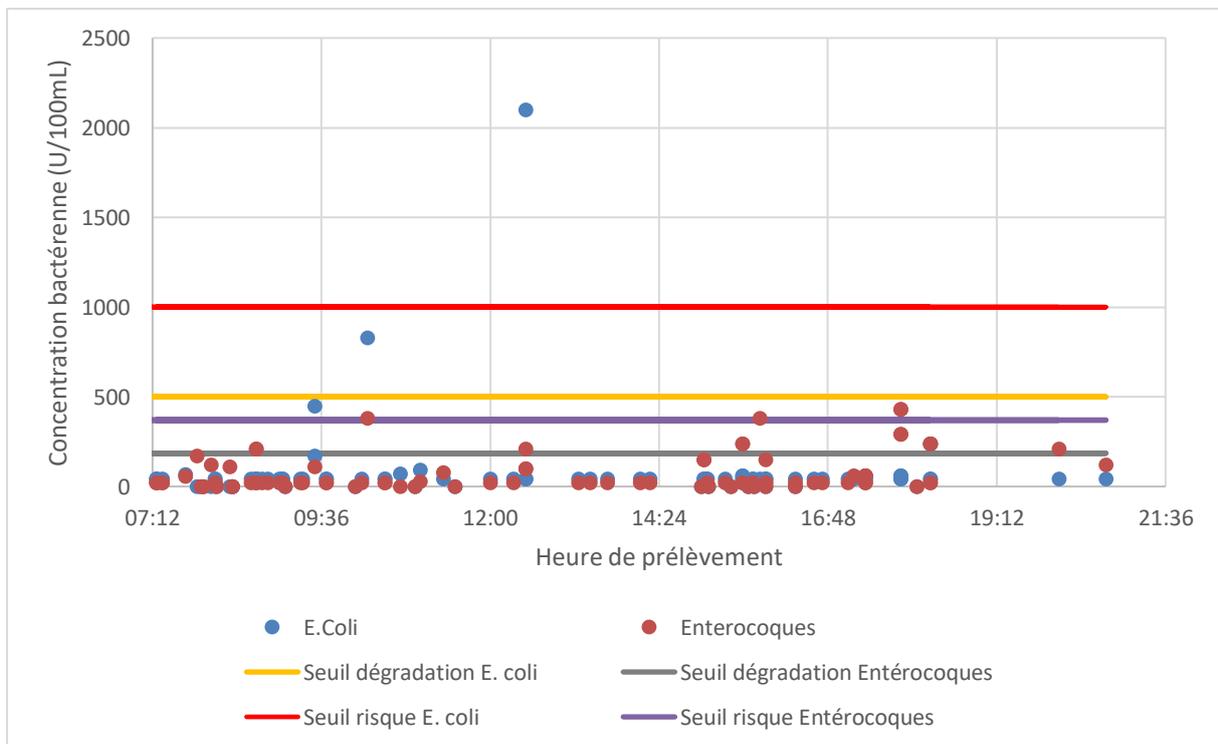


Figure 13 : Analyse des concentrations bactériennes de l'eau de baignade de Men Er Beleg en fonction l'heure de prélèvement (sans compter la valeur mesurée le 19/08/2020)



Les pollutions identifiées surviennent dans la matinée ou dans l'après-midi (Figure 12 et Figure 13). Les risques potentiels peuvent être les déjections canines ou la fréquentation humaine. Cependant, les prélèvements dépendent des horaires de marée, qui varient chaque jour. Donc l'heure de prélèvement n'est pas spécialement un facteur déterminant.

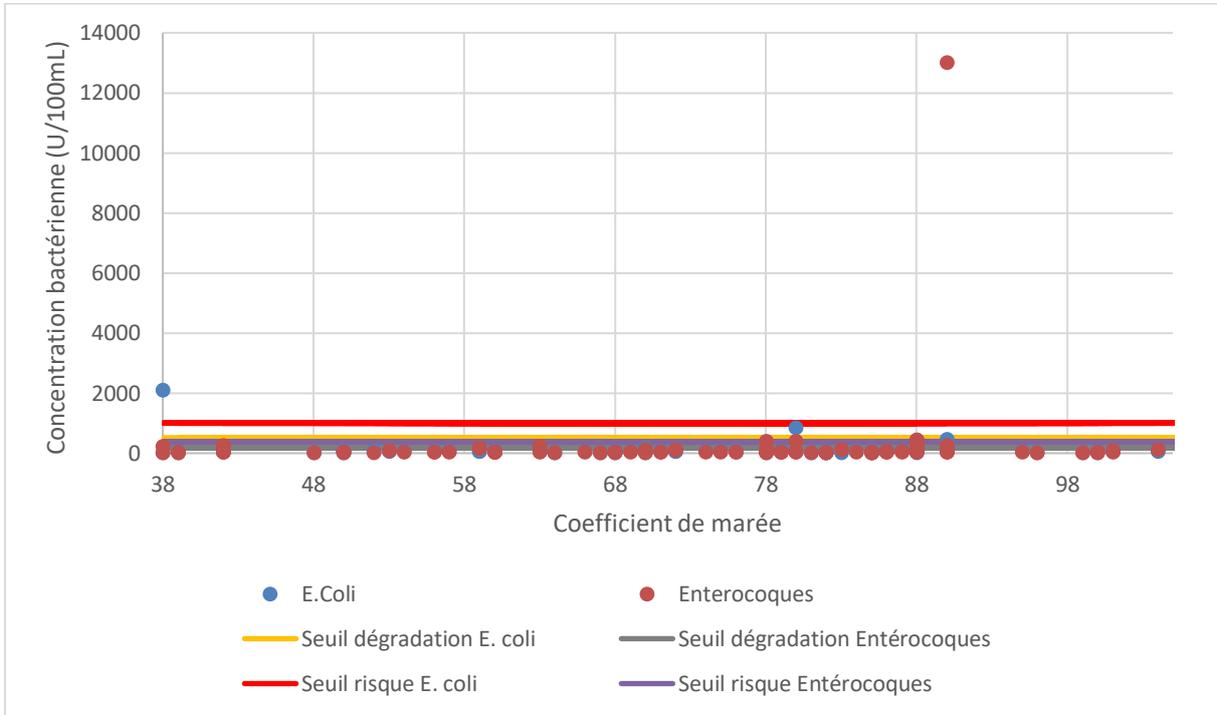


Figure 14 : Analyse des concentrations bactériennes de l'eau de baignade de Men Er Beleg en fonction du coefficient de marée

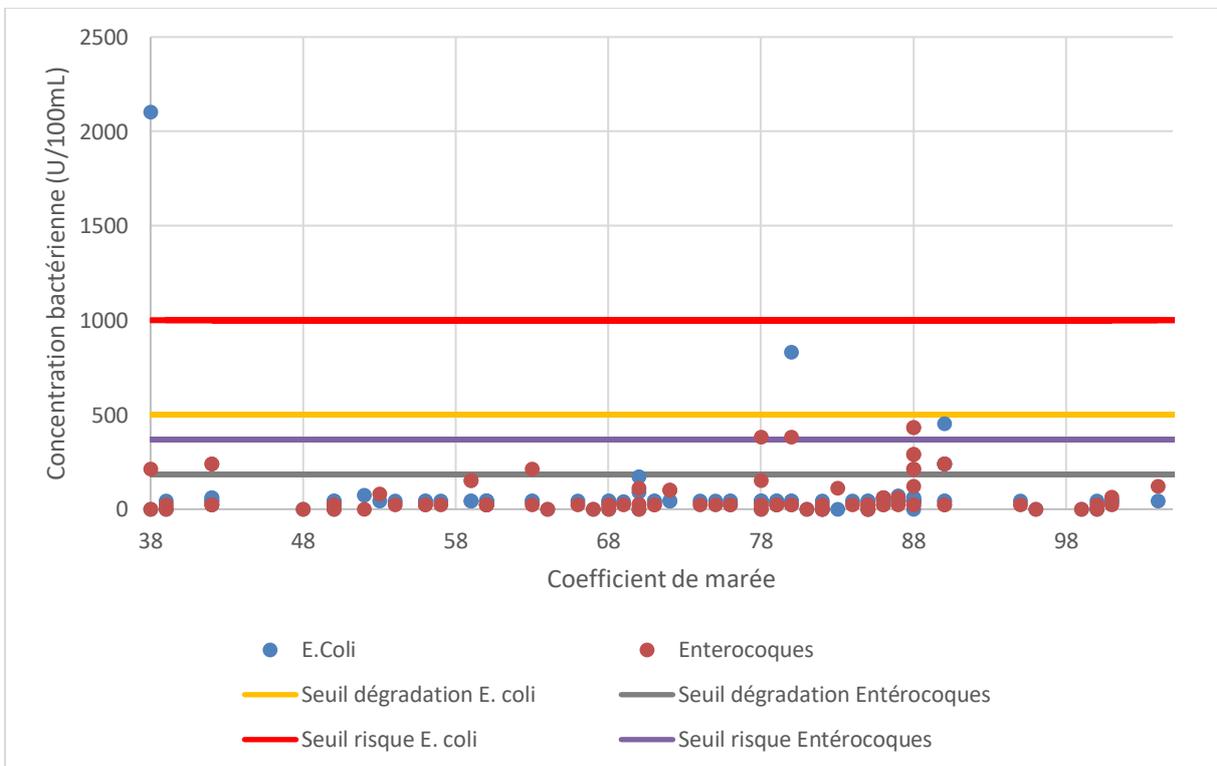


Figure 15 : Analyse des concentrations bactériennes de l'eau de baignade de Men Er Beleg en fonction du coefficient de marée (sans compter la valeur mesurée le 19/08/2020)



L'analyse des taux d'*E. coli* et d'*Enterococcus* sp dénombrés en fonction du coefficient de marée ne donne ici pas de résultat probant quant à la survenance d'un phénomène de dégradation de la masse d'eau plus majoritairement lors de forts ou faibles coefficients (Figure 14 et Figure 15). Une légère dégradation semble être observée lorsque le coefficient de marée dépasse 80.

Au vu de ces résultats, les épisodes de dégradation de la qualité de l'eau de baignade de la plage de Men Er Beleg ne peuvent pas être reliés à des conditions de marée, pluviométrie ou aux horaires ou jours de prélèvement.

V. Audit Démarche Qualité Eaux de Baignades (DQEB)

L'audit de surveillance de la certification DQEB a eu lieu le 20 juillet 2021. Il permet de passer en revue les exigences du référentiel de certification et d'identifier les écarts et possibilités d'amélioration continue dans un objectif de préservation et d'amélioration de la qualité des eaux de baignades du territoire. L'audit 2021 a permis de solder la non-conformité et 3 observations sur 5 de l'audit 2020. Cette année, 5 observations ont été émises et aucune non-conformité.

Les observations recensées concernent majoritairement l'amélioration continue :

- Vigilance sur l'actualisation des synthèses des profils d'eau de baignade
- Imprécision dans la documentation quant à la communication par Veolia directement aux élus sur les dysfonctionnements du réseau d'assainissement
- Renforcement des enregistrements dans la main courante et réalisation d'un bilan lors des événements exceptionnels pour améliorer la démarche
- Communication à venir sur le suivi des contrôles d'assainissement
- Mise en place des décisions prises à la suite de l'enquête de satisfaction

Plusieurs points forts (11) ont également été mis en évidence lors de l'audit et permettent de conforter la collectivité dans les actions menées jusqu'à ce jour. Un plan d'actions (Tableau XIII) a par ailleurs été établi afin de suivre chaque année les actions à finaliser ou à mettre en place et de valoriser les actions déjà effectuées par la commune de Saint-Philibert.

Tableau XIII : Plan d'action de la commune de Saint-Philibert à la suite de l'audit 2021

Thématique	Plage	Observations	Actions	Responsable
PROCEDURE	Les 2	Les informations sur les synthèses des profils ne sont pas toujours actualisées ou fiables	Mise à jour des profils d'eau de baignade	Saint-Philibert + SAUR
PROCEDURE	Les 2	Le nouveau dispositif de report et d'information directe des élus sur le système d'assainissement n'est pas décrit dans la stratégie de surveillance	Mise à jour des documents récapitulant la gestion active	SAUR
PROCEDURE	Les 2	L'enregistrement des événements sur la main courante doit être renforcé et des bilans mis en place pour ressortir les points faibles et les points forts de la gestion	Rédaction plus détaillée de la main courante	Saint-Philibert



EU	Les 2	Communication sur le suivi des contrôles d'assainissement	Réunion prévue en 2022	Saint-Philibert + AQTA
AMELIORATION CONTINUE	Les 2	Les décisions prises à la suite de l'enquête de satisfaction doivent être suivies	Concrétisation des idées pour améliorer la qualité des eaux de baignade	Saint-Philibert

VI. Conclusion

La saison 2021 de surveillance des eaux de baignade a principalement consisté en une autosurveillance des plages. Le nombre d'analyses réalisé par SAUR en autocontrôle est passé de 6 à 8 afin de coïncider avec la période de surveillance officielle de l'ARS. En ce qui concerne la surveillance spécifique, l'alerte pluviométrique du 23 juillet a permis de constater un risque de pollution sur les deux plages de Saint-Philibert qui ont été fermées durant deux jours. Ainsi, la saison a été plutôt calme, avec un épisode de dégradation de la qualité et un autre de contamination de l'eau qui ont été rapidement clos.

Les eaux de baignade de Saint Philibert restent de qualité excellente. Le programme de gestion active de la commune de Saint-Philibert permet de gérer au mieux les risques de pollution des eaux de baignade. Les incidents de la saison 2021 ont permis de vérifier la bonne application des procédures de communication et de préservation de la santé des baigneurs.



Table des annexes

Annexe 1 : Fiche incident des plages de Men Er Beleg et Kernevest du 23 au 26 juillet 2021

Annexe 2 : Sondage sur les eaux de baignade

Annexe 3 : Bilan ARS par plage

Annexe 4 : Rapport d'audit de certification 2021



Annexe 1 : Fiche incident des plages de Men Er Beleg et Kernevest du 23 au 26 juillet 2021



FICHE TRAITEMENT DE L'INCIDENT PLAGES DE MEN ER BELEG ET KERNEVEST DU 23 AU 26 JUILLET 2021

Une alerte pluviométrique a été déclenchée le vendredi 23 juillet 2021 à 12h15. Une campagne de prélèvement est programmée à marée haute (PM = 17h24).

⇒ Passage en alerte de niveau 0

Les résultats d'analyse Xplorer transmis le samedi 24 juillet indiquent un risque de pollution en Entérocoques sur les plages de Kernevest et Men Er Beleg. La fermeture des plages est enclenchée.

⇒ Passage en alerte de niveau 2

Une nouvelle campagne de prélèvements est déclenchée à marée haute (PM = 18h09). Les résultats d'analyse transmis le dimanche 25 juillet ne détectent plus de pollution.

⇒ Retour à la normale

Une fiche de traitement de l'incident est élaborée afin de compléter le système de gestion active. Elle trace dans le temps les différentes actions menées pour gérer et résoudre le risque d'une pollution sur la zone de baignade.



1. Caractérisation des zones de baignade



Figure 1 : Prise de vue satellite des plages de Saint Philibert (56470)

Plage : Men Er Beleg

Ville : SAINT PHILIBERT

Département : 56

Date d'ouverture de l'incident : 23/07/2021

Date de fermeture de l'incident : 26/07/2021

2. Conditions météorologiques et océaniques

Tableau 1 : Conditions météorologiques au moment des prélèvements

Date	Météorologie	Pluviométrie 24H	Coefficient marée	État de la marée
23/07/2021	Couvert	5,8 mm	88	Marée haute ascendante
24/07/2021	Couvert	25,4 mm	86	Marée haute ascendante
25/07/2021	Couvert	0,20 mm	90	Marée haute ascendante

Date : 28/07/2021
Auteur : Lola VILLAIN



3. Historique des prélèvements

Tableau 2 : Récapitulatif des analyses et résultats obtenus

Plage	Date et heure de prélèvement	Motif	Etat de la marée	Acteurs	Méthodes	E. coli	Enterococcus sp	Date de transmission	Commentaires
Kernevest	23/07/2021 17h40	Alerte pluviométrique	Marée haute ascendante	SAUR	PCR	460 ug/100mL	420 ug/100mL	24/07/2021	Pas de détection de pollution
Kernevest	23/07/2021 17h40	Alerte pluviométrique	Marée haute ascendante	SAUR	Xplorer	200 U/100mL	1 400 U/100mL	24/07/2021	Risque de pollution
Men Er Beleg	23/07/2021 17h50	Alerte pluviométrique	Marée haute ascendante	SAUR	PCR	60 ug/100mL	290 ug/100mL	24/07/2021	Pas de détection de pollution
Men Er Beleg	23/07/2021 17h50	Alerte pluviométrique	Marée haute ascendante	SAUR	Xplorer	41 U/100mL	430 U/100mL	24/07/2021	Risque de pollution
Kernevest	24/07/2021	Contre-analyse	Marée haute ascendante	SAUR	PCR	60 ug/100mL	240 ug/100mL	25/07/2021	Pas de détection de pollution
Kernevest	24/07/2021	Contre-analyse	Marée haute ascendante	SAUR	Xplorer	71 U/100mL	22 U/100mL	25/07/2021	Pas de détection de pollution
Men Er Beleg	24/07/2021	Contre-analyse	Marée haute ascendante	SAUR	PCR	60 ug/100mL	60 ug/100mL	25/07/2021	Inférieur au seuil de détection
Men Er Beleg	24/07/2021	Contre-analyse	Marée haute ascendante	SAUR	Xplorer	41 U/100mL	22 U/100mL	25/07/2021	Inférieur au seuil de détection
Kernevest	25/07/2021	A la demande	Marée haute ascendante	SAUR	PCR	240 ug/100mL	60 ug/100mL	26/07/2021	Pas de détection de pollution
Kernevest	25/07/2021	A la demande	Marée haute ascendante	SAUR	Xplorer	41 U/100mL	22 U/100mL	26/07/2021	Inférieur au seuil de détection
Men Er Beleg	25/07/2021	A la demande	Marée haute ascendante	SAUR	PCR	240 ug/100mL	240 ug/100mL	26/07/2021	Pas de détection de pollution
Men Er Beleg	25/07/2021	A la demande	Marée haute ascendante	SAUR	Xplorer	41 U/100mL	22 U/100mL	26/07/2021	Inférieur au seuil de détection

Date : 28/07/2021
Auteur : Lola VILLAIN

3

Tableaux 3 et 4 : Rappel des valeurs seuils des analyses PCR et Xplorer

Résultats d'analyses PCR	E. coli en UG/100mL	Entérocoques en UG/100mL
Inférieur à la limite de détection (SAUR)	0 - 239	0 - 239
Pas de détection de pollution	240 - 999	240 - 2 999
Dégradation de la qualité	1 000 - 9 999	3 000 - 29 999
Risque de pollution	> 10 000	> 30 000

Résultats d'analyses Xplorer	E. coli en U/100mL	Entérocoques en U/100mL
Inférieur à la limite de détection (ARS)	0 - 41	0 - 22
Inférieur à la limite de détection (SAUR)	0 - 41	0 - 22
Pas de détection de pollution	42 - 499	23 - 184
Dégradation de la qualité	500 - 999	185 - 369
Risque de pollution	> 1 000	> 370

Date : 28/07/2021
Auteur : Lola VILLAIN

4



4. Chronologie

Vendredi 23 Juillet 2021

- **17h00** : Lola VILLAIN (agent préleveur Saur) avertit la commune de St Philibert par mail du déclenchement d'une alerte pluviométrique survenue à 12h15. Elle déclenche une campagne de prélèvements réalisée par le préleveur d'astreinte Saur à marée haute.
- **17h40/17h50** : Les eaux de baignade de Kernevest et Men Er Beleg sont prélevées.
- **19h10** : Réception des échantillons par le laborantin d'astreinte au laboratoire de Locminé. Les analyses PCR et Xplorer sont lancées.

Samedi 24 juillet 2021

- **Matin** : Transmission des résultats PCR et Xplorer à la mairie de St Philibert. Il apparaît une contradiction entre les résultats de la PCR qui ne détectent pas de pollution et les résultats Xplorer qui présentent un risque de pollution de l'eau de baignade.
De nouvelles analyses PCR et Xplorer ont été réalisées par le laboratoire sur le même échantillon d'eau. Les mêmes résultats sont obtenus. Des approfondissements sont en cours chez Saur pour essayer de comprendre et expliquer ce décalage.
- La mairie de St Philibert tente de contacter l'ARS pour être conseillée mais ne réussit pas à les joindre.
- À la suite du risque de pollution en entérocoques, les plages sont fermées à la baignade (sans avis de l'ARS) jusqu'à nouvel ordre. Les plages ne sont pas fermées à la pêche à pied car il s'agit d'une pollution Entérocoques.
- Une alerte réseau concernant un débordement au niveau de la station de Ploemel est transmis par Veolia à Alain LAVACHERIE et Xavier DEBEC.
- **17h20/17h25** : Des prélèvements d'eau de baignade sont réalisés par l'agent Saur pour effectuer une contre-analyse.
- **20h15** : Réception des échantillons au laboratoire et lancement des analyses PCR et Xplorer.

Dimanche 25 juillet 2021

- **9h** : Transmission des résultats d'analyse à la commune de St Philibert qui ne détectent pas de pollution.
- Une nouvelle alerte de débordement réseau de la station de Ploemel est transmise par Veolia à la mairie.
- Alain LAVACHERIE demande au préleveur d'astreinte Saur de nouveaux prélèvements à marée haute.
- **18h10/18h15** : Des prélèvements d'eau de baignade sont réalisés sur les deux plages par l'agent d'astreinte Saur.
- **19h40** : Réception des échantillons au laboratoire et lancement des analyses PCR et Xplorer.

Lundi 26 juillet 2021

- **Matin** : Transmission des résultats PCR et Xplorer qui ne détectent pas de pollution
- Réouverture des plages à la baignade après concertation avec l'ARS.
- **13h30/14h** : Réunion interne à la mairie de St Philibert pour prendre connaissance des événements du week-end.
- **14h37** : Lola VILLAIN (agent Saur) appelle Alain LAVACHERIE pour discuter des événements.



5. Conclusion

Les plages de Kernevest et Men Er Beleg ont été fermées à la baignade du samedi 24 juillet au lundi 26 juillet au matin à la suite d'une pollution en entérocoques. Des analyses complémentaires ont permis de montrer un retour à la normale La situation de crise est terminée.

6. Hypothèses

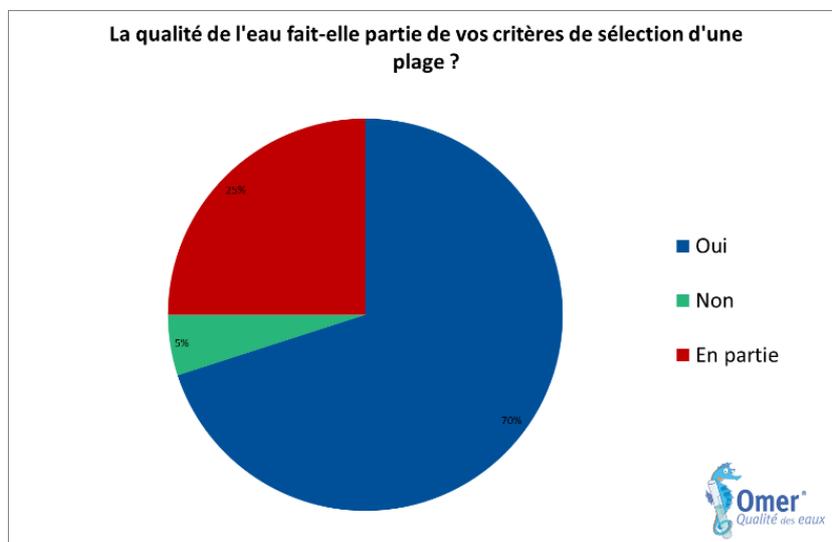
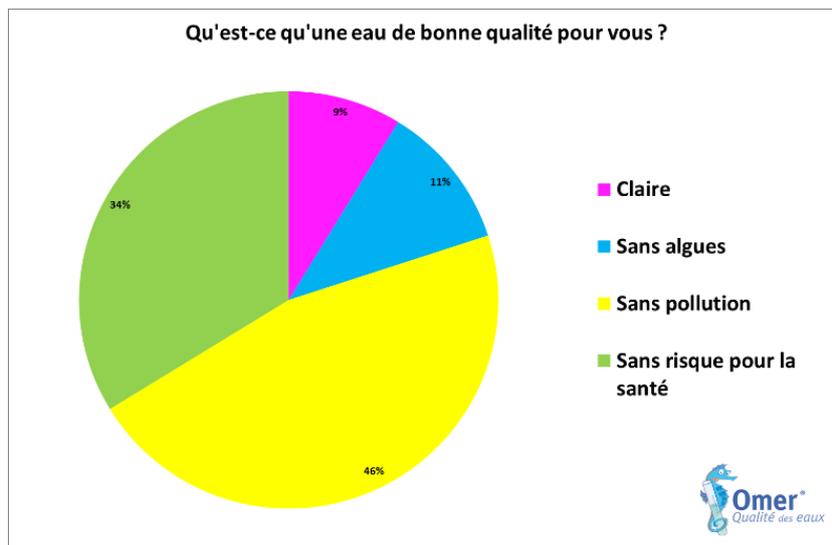
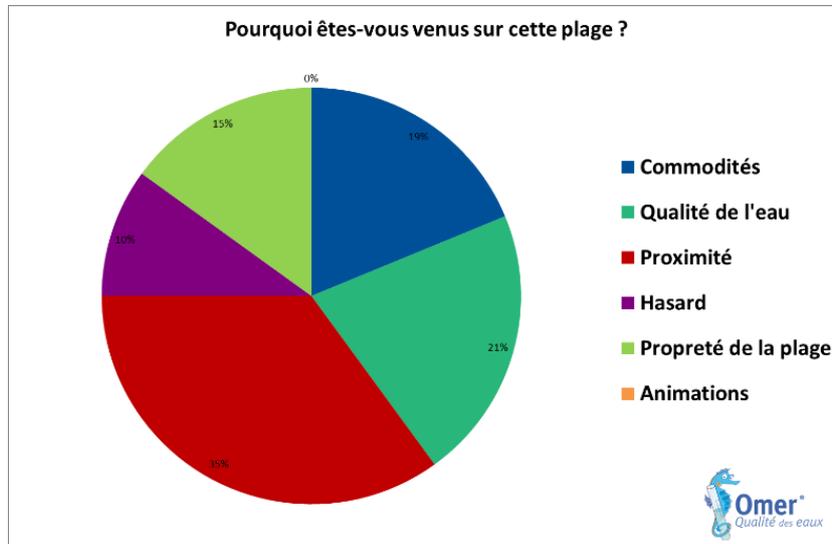
- Pluviométrie : le pluviomètre installé sur le toit de la mairie indique 31,4mm de pluie tombée au cours du week-end → OUI
- Réseau d'assainissement : débordement réseau de la station de Ploemel → POSSIBLE
- Etang de Larmor (en amont de la plage de Kernevest) : de mauvaises odeurs ont été signalées ; des prélèvements ont été réalisés par GEMAPI et ont révélé une pollution bactériologique → POSSIBLE
- Comportement humain : → POSSIBLE
 - o nombre important de personnes sur la plage et dans l'eau les jours précédents la pollution (fortes chaleurs), possibilité de remise en suspension de bactéries benthiques ; les entérocoques sont des bactéries traduisant une pollution ancienne
 - o présence de chiens sur la plage le matin ; leurs déjections peuvent être une source de pollution de l'eau de baignade

Date : 28/07/2021
Auteur : Lola VILLAIN

6

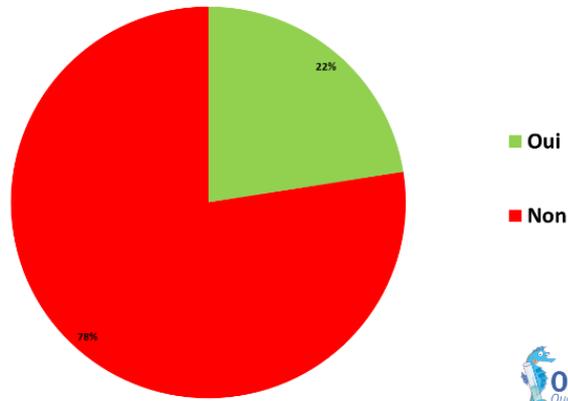


Annexe 2 : Sondage sur les eaux de baignade

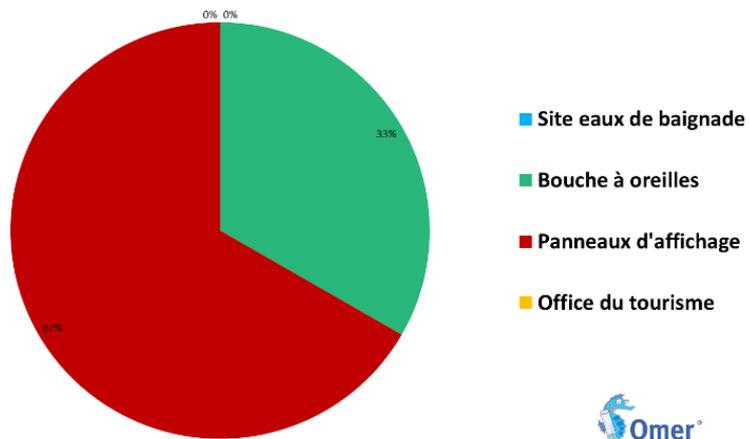




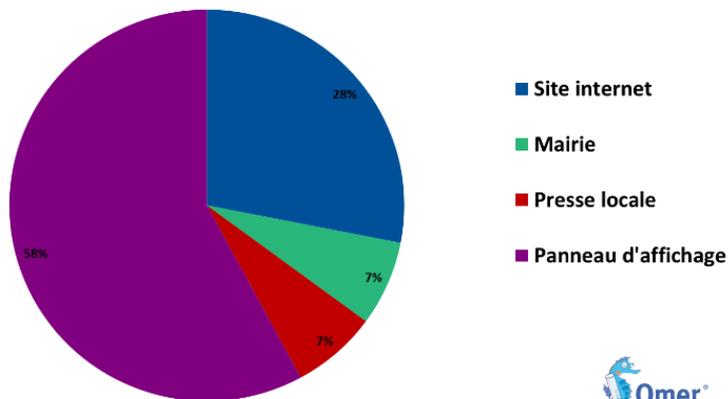
Avant de vous baigner, vous êtes-vous informés sur la qualité de l'eau ?



Si oui, de quelle façon ?

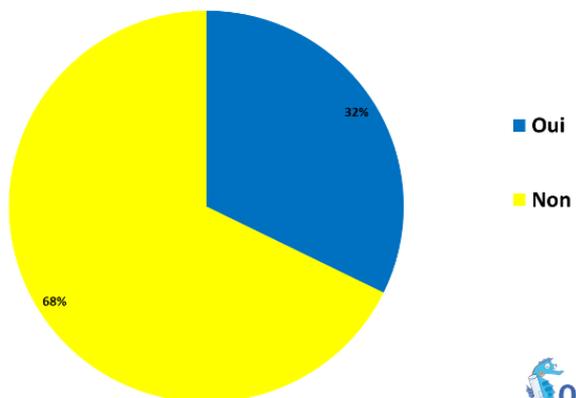


Si non, de quelle façon souhaiteriez vous trouver une information précise ?

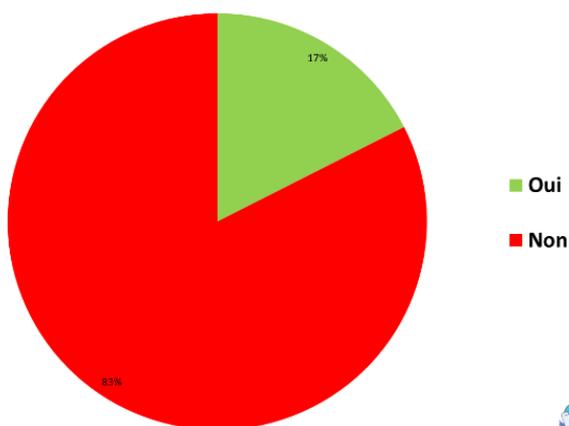




Si non, avez-vous remarqué les panneaux d'affichage à l'entrée de la plage ?



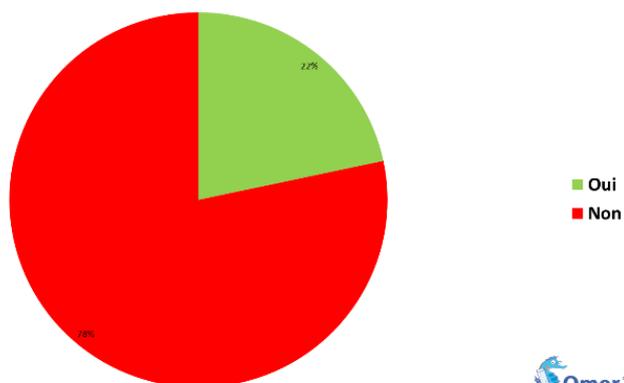
Savez-vous si St Philibert est certifiée ?



Oui
Non



Savez vous que la mairie tient à jour un registre concernant les plages et la qualité des eaux?

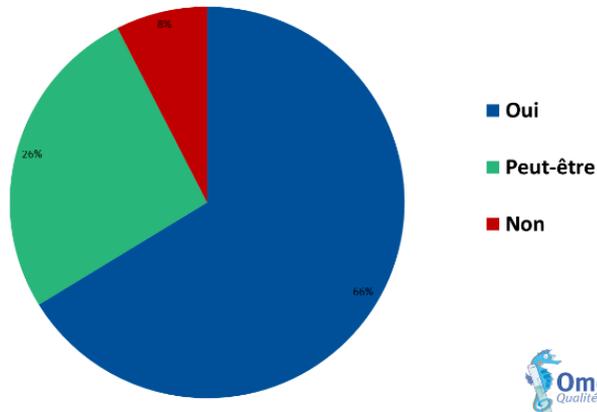


Oui
Non

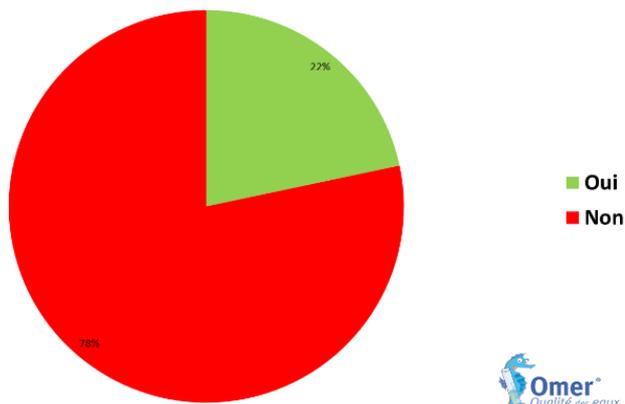




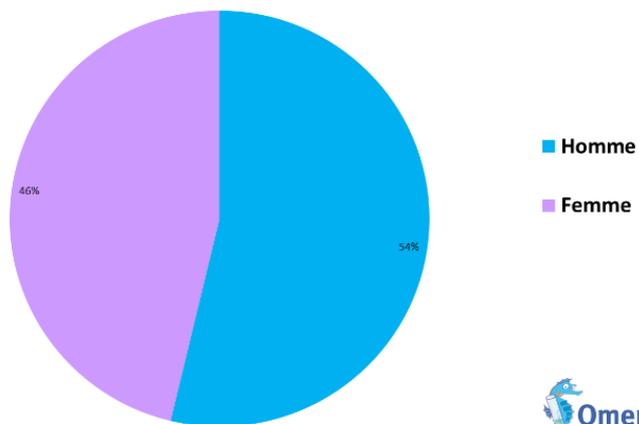
Ayant plus de détails sur la surveillance de vos eaux de baignade, pensez-vous que cela pourrait devenir un critère de sélection ?



Savez-vous que des cendriers de plage sont disponibles au poste de secours ?

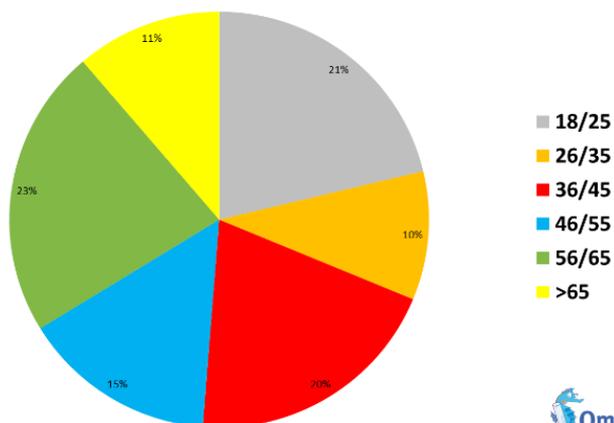


Sexe

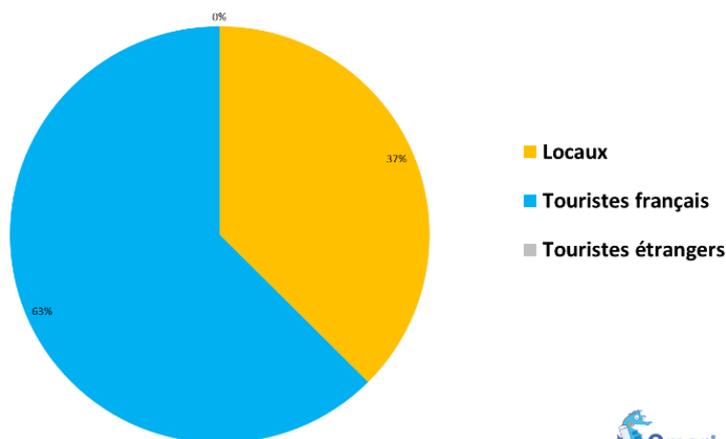




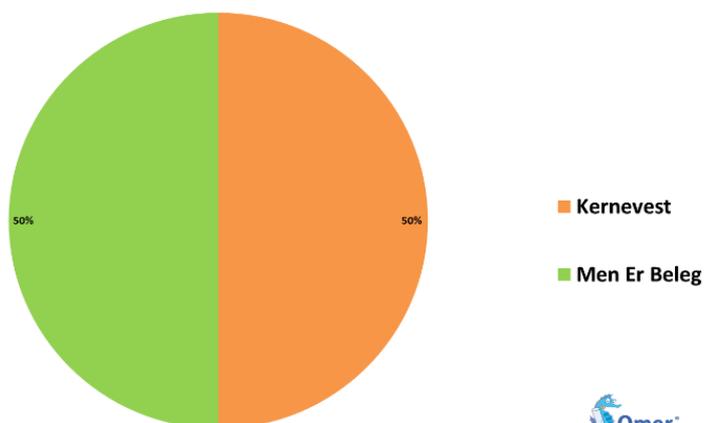
Tranches d'âge



Provenance des personnes interviewées



Lieu du sondage





Annexe 3 : Bilan ARS par plage



QUALITE DES EAUX DE BAINADE



KERNEVEST

SAINT-PHILIBERT

Classement sanitaire européen 2020



European bathing water quality in 2020

Eau d'excellente qualité

Excellent bathing water quality

Résultats 2021

	01 juin	16 juin	22 juin	30 juin	05 juil.	15 juil.	19 juil.	29 juil.	04 août	09 août	18 août	23 août	31 août	08 sept.
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	12:40	11:00	16:00	11:05	15:45	11:10	15:00	11:05	15:30	18:10	16:15	18:10	13:00	18:00
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	<15	<15	<15	<15	<15	15	<15	<15	<15	<15	15	<15	<15
Interprétation sanitaire														

eau de bonne qualité		high-quality water
eau de qualité moyenne		average-quality water
eau de mauvaise qualité		low-quality water

La qualité de l'eau de baignade peut varier en fonction de la pluviométrie, de la courantologie et des pollutions accidentelles.

The quality of bathing water may vary according to rainfall, sea currents and accidental pollution.

Si l'eau est de mauvaise qualité, la baignade peut être limitée ou momentanément interdite.

When water quality is poor, bathing may be limited or momentarily prohibited.

Informez-vous !



Get informed !

Évitez de vous baigner et pêcher après un orage.

Avoid bathing and picking shellfish after a storm.

Apprivoisez le soleil.

Protect yourself from the sun.

baignades.sante.gouv.fr

Service émetteur : Délégation Départementale du Morbihan
Département Santé-environnement

Date : Vannes, le 13 septembre 2021

32, boulevard de la Résistance - BP 514 - VANNES CEDEX
Téléphone : 02 97 62 77 00
www.ars.bretagne.sante.fr



MEN ER BELEG

SAINT-PHILIBERT

Classement sanitaire européen 2020



European bathing water quality in 2020

Eau d'excellente qualité

Excellent bathing water quality

Résultats 2021

	01 juin 12:50	16 juin 11:05	30 juin 11:10	15 juil. 11:15	29 juil. 11:15	09 août 18:20	23 août 18:20	08 sept. 18:10
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	15	<15	<15	<15	<15	30	<15	<15
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	30	<15	15	15	<15	46	<15	<15
Interprétation sanitaire								

eau de bonne qualité  high-quality water
 eau de qualité moyenne  average-quality water
 eau de mauvaise qualité  low-quality water

La qualité de l'eau de baignade peut varier en fonction de la pluviométrie, de la courantologie et des pollutions accidentelles.

The quality of bathing water may vary according to rainfall, sea currents and accidental pollution.

Si l'eau est de mauvaise qualité, la baignade peut être limitée ou momentanément interdite.

When water quality is poor, bathing may be limited or momentarily prohibited.

Informez-vous !



Get informed !

Évitez de vous baigner et pêcher après un orage.

Avoid bathing and picking shellfish after a storm.

Apprivoisez le soleil.

Protect yourself from the sun.

baignades.sante.gouv.fr

Service émetteur : Délégation Départementale du Morbihan
Département Santé-environnement

Date : Vannes, le 13 septembre 2021

32, boulevard de la Résistance - BP 514 - VANNES CEDEX
Téléphone : 02 97 62 77 00
www.ars.bretagne.sante.fr



Annexe 4 : Rapport d'audit de certification 2021



**Certification du système de gestion
de la qualité des eaux de baignade
Rapport d'audit**

Collectivité :	SAINT PHILIBERT		
Adresse:	Place des Trois Otages - 56470 SAINT-PHILIBERT		
N° Dossier	FR/PAR-232664	Type d'audit :	Suivi 24 mois
Référentiel :	SGQEB V1 6 juin 2009	Accréditation :	E
Plage(s) auditée(s) :	Kernevest / Men Er Beleg		
Représentant de la collectivité :	<p>Mme BARDOU Marine m.bardou@stphilibert.fr urbanisme@stphilibert.fr 07 81 90 20 09</p> <p>Mme Helene PERRON (DGS) : dgs@stphilibert.fr / 02.97.30.07.00 06 72 68 63 74</p> <p>Mr Jérôme GIRARD (DST) : 06.60.91.11.62 servicestechniques@stphilibert.fr lava5658@gmail.com</p>	Date(s) de l'audit :	20/07/21
Responsable d'audit :	Vianney BOCK	Autres membres de l'équipe d'audit	NA

Ce rapport est confidentiel et sa diffusion est limitée à l'équipe d'audit, le représentant de la collectivité et les services administratifs de SGS.

1) Objectifs de l'audit

Les objectifs de l'audit sont de :

- Confirmer que le système de gestion de la qualité des eaux de baignade est conforme aux exigences de la norme auditée,
- Confirmer que la collectivité et ses partenaires mettent en œuvre le système de gestion,
- Confirmer que le système permet de maîtriser les sources de pollution et les risques sanitaires.

2) Domaine d'application et périmètre

a) Domaine d'application des activités et périmètre proposés ou actuels

Kernevest / Men Er Beleg

b) Domaine d'application et périmètre confirmés ou modifiés par l'auditeur (compte tenu des résultats de l'audit)

MAIRIE DE SAINT PHILIBERT

Zones de baignade :

- Kernevest
- Men Er Beleg

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 24 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	1 de 10



Existe-t-il plusieurs sites de baignade ?

Oui Non

Si oui, la liste des sites devant figurer sur le certificat est mise en annexe du rapport ou jointe à celui-ci en audit initial, en audit de renouvellement ou, en cas de changement de périmètre, en audit de surveillance.

c) Principales évolutions de la collectivité depuis le dernier audit (structure, changement d'interlocuteur, effectif, parties intéressées, classement...)

- **Classements ARS (selon Directive 2006 CE) – (4 dernières années) – Kernevest**

2017	2018	2019	2020
Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

- **Classements ARS (selon Directive 2006 CE) – (4 dernières années) – Men Er Beleg**

2017	2018	2019	2020
Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

3) Conclusions et recommandations de l'équipe d'audit

L'équipe d'audit a conduit un audit basé sur une approche des risques et objectifs les plus significatifs requis par le référentiel faisant l'objet de l'audit.
 La réalisation de l'audit se base sur la réalisation d'entretiens, d'observations de l'activité et de revues de documentation et des enregistrements.
 Le déroulement de l'audit se fait selon le plan d'audit envoyé préalablement à l'audit.

L'équipe d'audit conclut que la collectivité **A** **N'A PAS**

- Établi et entretenu son système de gestion en conformité avec les exigences du référentiel audité,
- Démonstré un niveau satisfaisant de mise en œuvre de son système,
- Démonstré un niveau satisfaisant et respecte son engagement d'amélioration continue.

Nombre de NON-CONFORMITÉ(S) Majeure(s) Mineure(s)

Nombre d'observations

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 24 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	2 de 10



A partir des résultats de l'audit et de l'état de développement et de maturité du système de gestion, l'équipe d'audit recommande que la certification du système de gestion de la qualité des eaux de baignade soit :

- ACCORDEE/ MAINTENUE/ RENOUVELEE
- ACCORDEE / MAINTENUE/ RENOUVELEE AVEC AUDIT SUPPLEMENTAIRE
- MAINTENUE SOUS RESERVE DES RESULTATS DE L'AUDIT COMPLEMENTAIRE
- SUSPENDUE EN ATTENTE DES RESULTATS DE L'AUDIT COMPLEMENTAIRE
- REFUSEE EN ATTENTE DES RESULTATS DE L'AUDIT COMPLEMENTAIRE

4) Suivi des audits précédents

Les données issues des audits précédents ont été revues pour assurer que les actions correctives relatives aux Non-conformités ont bien été menées.

Le suivi des audits précédents inclut les observations.

L'évaluation a permis de conclure que :

- Toutes les opportunités identifiées lors des audits précédents ont été corrigées et l'efficacité des actions décidées est toujours prouvée.
- La collectivité n'a pas engagé toutes les actions correctives suite à l'audit précédent et une ou plusieurs non-conformités ou observations ont été reportées dans la section "Non-conformités" ou Observations du présent rapport.

Noter ici le détail du suivi des non-conformités et des observations précédentes.

NON-CONFORMITÉ	N° 1 de 1	<input type="checkbox"/> Majeure	<input checked="" type="checkbox"/> Mineure
Processus/ service :	Environnement – Elus Littoral SAUR	Référence de la norme :	SGQEB V1 6 juin 2009
Référence du document :	Programma autosurveillance 2020	Chapitre de la norme :	3.2 Programme d'auto-surveillance
Détails de la non-conforté :	<p><u>Exigences</u> : En outre, lorsqu'une valeur pour un paramètre microbiologique anormalement élevée (supérieure . l'un des seuils proposés par l'Afset IE > 370 et EC > 1000) est mesurée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, sans que les indicateurs de l'auto-surveillance ne le prévoient, la personne responsable des eaux de baignade devra :- d'une part, en identifier la cause et, le cas échéant, réviser le profil et le choix des indicateurs retenus, - et d'autre part, s'assurer que la qualité de l'eau au moment de l'obtention du résultat de l'analyse ne présente plus de risque pour la santé des baigneurs.</p> <p><u>Défaillance</u> : Plusieurs défaillances sur la mise en œuvre de la stratégie de surveillance ont été détectées :</p> <p><u>Preuves</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les résultats de Moyenne qualité de l'ARS de fin aout 2019 et septembre 2019 il n'a pas été déclenché de contre analyse ni formalisé de fiches incidents avec une analyse des causes 		

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 24 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	3 de 10



SGS



	<ul style="list-style-type: none"> Le planning d'autocontrôle 2020 est uniquement centré sur la période de juillet aout alors que le suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade est cadré habituellement du 15 juin au 15 septembre : les résultats de l'ARS 2019 moyen sur Men Er Beleg montre l'importance de la période des quinze premiers jours de septembre qui sont susceptibles de déclasser la zone de baignade d'excellent à bon. Il est prévu dans le programme des analyses à partir du 14 juin jusqu'au 6 septembre. Un avenant a été réalisé avec le prestataire SAUR du 15 juin au 15 septembre 2021 pour assurer les analyses et autocontrôle pour le compte de la commune La procédure contamination des eaux de baignade du 22/06/20 ne précise pas au niveau de l'alerte 1 la nécessité de réaliser une contre analyse en cas de résultat moyen de l'ARS Vu clarification Absence de flacon de prélèvement au niveau du poste de surveillance qui ne soit disponible le jour de l'audit Les flacons ont été mis à disposition du poste Les fiches incident ou anomalie ne sont pas systématiquement communiquées auprès de l'ARS pendant la saison (cas du 20/07/20 par exemple) en cas de détection d'une dégradation de la qualité des eaux de baignade Vu bonne communication avec l'ARS lors de l'évènement du 20/08/20
--	--

L'ARS a confirmé ne pas réaliser une contre analyse sur un résultat moyen.

La commune réalise une autosurveillance sur alerte pluviométrique (vu le 28/06/21).

NC soldée

OBS n°01 : (2. Elaboration du profil d'eau de baignade) Deux points sont à suivre dans la démarche :

Saint Philibert / AQTA

- La réalisation du profil de vulnérabilité des zones de conchylicole et des communes voisines (La Trinité sur Mer/Crach notamment) devra être intégrée dans le cadre de la démarche de gestion active de la commune de Saint Philibert pour apprécier les risques potentiels de pollution des communes voisines et des bassins versants des rivières

Saint Philibert

- La synthèse des profils avec les niveaux de risques de pollution associés ne sont pas revus et modifiés en fonction de l'avancement des actions et du retour d'expérience de la saison précédente

Les profils et actions sont revus dans la cadre des réunions semestrielles Comité Rivières.

La fiabilité de la mise à jour des informations dans les synthèses des profils n'est pas toujours démontrée

Observation reprise

OBS n°02 : (3. Stratégie de surveillance) **Saint Philibert / AQTA**

Il n'a pu être apporté d'information sur le type d'équipement qui serait mis en place sur le futur poste des résidences de MEN ER BELLEC avec le report des alarmes et le système de surveillance associé pour l'intégrer dans la stratégie de surveillance 2020. Les modalités de gestion des alarmes des postes de relevages critiques pour la qualité des eaux de baignade devront faire l'objet d'un protocole d'accord sur la communication de ces informations entre la Mairie et les services d'AQTA pour que ces informations fassent partie intégrante de la gestion active du système de gestion de la qualité des eaux de baignade pour la saison 2021.

Un protocole d'information a été mis en place entre AQTA, le nouveau prestataire Veolia assurant l'exploitation des postes de relevage du réseau d'assainissement. Le poste est maintenant intégré dans le contrat et classé en PR sensible avec un protocole d'information sur es des évènements accidentels avec une information

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 24 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	4 de 10



directe de la commune (Elus et responsable administratif) en cas d'alarme et débordement. **Observation soldée**

OBS n°03 : (7. Amélioration continue) **Saint Philibert / AQTA**

Il serait opportun des réaliser une réunion avec AQTA pour réaliser la revue avec les équipes de la Mairie et de l'exploitant SAUR pour partager le cahier des charges techniques du nouveau poste de relevage des eaux usées de Mer Er Beleg.

Un protocole d'information a été mis en place entre AQTA, le nouveau prestataire Veolia assurant l'exploitation des postes de relevage du réseau d'assainissement. Le poste est maintenant intégré dans le contrat et classé en PR sensible avec un protocole d'information sur es des événements accidentels avec une information directe de la commune (Elus et responsable administratif) en cas d'alarme et débordement. **Observation soldée**

OBS n°04 : (7. Amélioration continue) **Saint Philibert / AQTA**

(2018) La géolocalisation des non-conformités d'assainissement (collectif et non collectif) pourrait être partagée avec les équipes d'AQTA et un indicateur mis en place pour le suivi de la mise en conformité des installations du bassin versant.

(2019) Le suivi des contrôles d'assainissement (collectif et non collectif) est réalisé à partir d'un tableau excel communiqué par le service Assainissement d'AQTA. Les non-conformités détectées ne sont pas rapprochées des bassins versants des zones de baignade pour pouvoir identifier les actions prioritaires et les relancer les propriétaires en cas de non-respect des délais de mise en conformité en faisant un rappel à l'arrêté municipal définissant la zone à enjeu sanitaire liée à l'ANC et enfin les priorités des travaux prioritaires avec AQTA.

Enfin, un échange avec les services concernés d'AQTA devra être recherché lors du prochain audit de surveillance.

(2020) Les résultats des contrôles et le système de gestion mise en place a été clairement présenté par la représentante de l'AQTA. Les résultats des contrôles sur l'ANC et l'AC sont à rapprocher des bassins versants des zones de baignade et à partager en terme de suivi et d'application du pouvoir de police de l'eau du Maire sur les écarts non pris en compte malgré les pénalités.

(2021) 2 comités par an de rivières Rivières Crach' et Saint Philibert » sont maintenant en place pendant lesquels sont invités les élus des communes et l'ARS, avec des points systématiques sur l'ANC, Assainissement Collectifs, les Eaux Pluviales, avec les priorités d'investissement et de travaux en cours. La communication des informations auprès des services de la Mairie est prévue en 2022 à cause de la sensibilité de certaines informations. A suivre dans le partage de ces informations.

Des revues hebdomadaires sont effectués par les services d'AQTA sur les résultats des rejets pluviaux et cours d'eau (85 points mensuels) par temps sec et par temps de pluie **Observation à suivre**

OBS n°05 : (7. Amélioration continue) **Saint Philibert**

Les actions d'encadrement des locations au mouillage à proximité des zones de baignade devront être poursuivies avec la DDTM, la commission mouillage et l'ARS. Un projet d'arrêté est en cours d'élaboration pour fin aout 2020. A suivre

Le règlement de police des mouillages et l'arrêté inter préfectoral du 29 septembre 2020 (vu articles 6 et 12 rejets) **Observation soldée**

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 24 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	5 de 10



5) Constats d'audit

- Les documents administratifs (déclaration en mairie des baignades aménagées, recensement des eaux de baignade, saison balnéaire transmise au préfet) Oui Non

- Le profil des eaux de baignade est élaboré (inventaires des sources de pollution « TERRE » et « EAU » et des facteurs d'influence) enregistré, mise à jour avec l'évaluation de la criticité Oui Non
- Les programmes de surveillance réglementaire et d'auto-surveillance sont définis, mis en œuvre, les résultats enregistrés, transmis et suivis Oui Non
- L'information du public sur la qualité des eaux de baignade est réalisée et un registre de recueil des observations et remarques est disponible et suivi Oui Non
- Une procédure et des moyens associés à la gestion et communication de crise sont définis et mis en œuvre avec l'enregistrement du traitement Oui Non
- La documentation et les enregistrements du système de gestion sont maîtrisés. Oui Non
- Les incidents et anomalies sont enregistrés, suivis et des actions mises en place Oui Non
- Les améliorations sont planifiées, suivies et un bilan de la saison balnéaire réalisé Oui Non
- Le système de gestion de la qualité des eaux de baignade est mis en œuvre et entretenu Oui Non
- La collectivité utilise la marque de certification conformément aux règles d'utilisation de la marque. N/A Oui Non

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINTE PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 24 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	6 de 10



6) Non-conformités

PAS DE NON CONFORMITE DETECTEE LORS DE CET AUDIT DE SURVEILLANCE

Les non-conformités détaillées ci-dessous doivent être traitées comme prévu dans la ou les procédure(s) sur les actions correctives de la collectivité. Les enregistrements correspondants doivent être établis et tenus à jour par la collectivité

7) Observations

Les observations identifiées ci-dessous doivent être passées en revue par la collectivité. Si elle décide de mener une action, celle-ci doit être traitée comme prévu dans la procédure liée à l'amélioration continue du système. Si elle décide de ne pas mener d'action, elle doit le justifier. Les enregistrements à ce sujet doivent être établis et tenus à jour par la collectivité.

OBS n°01 : (2. Elaboration du profil d'eau de baignade)

Une vigilance sur la mise à jour des informations des synthèses des profils devra être réalisé pour la prochaine saison ; En effet, certaines informations (type de pollution avec concentrations entérocoques plutôt qu'E. Coli, absence d'interdiction sur une des zones de baignade, ou encore mise à jour des risques ou de l'avancement des plans d'action) ne sont pas toujours actualisées ou fiables (corrigées lors de l'audit avec affichage actualisé lors de l'audit sur les deux zones de baignade).

OBS n°02 : (3 ; Stratégie de surveillance)

Dans la documentation du système de gestion, le nouveau dispositif de report et d'information directe des élus de la Mairie concernée lors d'un débordement ou dysfonctionnement sur le système d'assainissement n'est pas repris dans la stratégie de surveillance décrivant les critères de passage en alerte 0.

OBS n°03 : (5. Gestion de crise) L'enregistrement des événements en lien avec la gestion de crise et sur la main courante jusqu'à la levée d'interdiction devra être renforcée (absence de référence de l'arrêté de la levée effectivement pris par la PM le 21/08/20). D'autre part, il serait opportun de réaliser un bilan de ce type d'évènement pour dégager les forces et les faiblesses dans l'application de la démarche de gestion active de la qualité des eaux de baignade pour ensuite dégager des éventuelles actions d'amélioration (cas de la communication interservices pendant la crise ou de la communication réalisée en externe par exemple)

OBS n°04 : (7. Amélioration continue) **Saint Philibert / AQTA**

(2018) La géolocalisation des non-conformités d'assainissement (collectif et non collectif) pourrait être partagée avec les équipes d'AQTA et un indicateur mis en place pour le suivi de la mise en conformité des installations du bassin versant.

(2019) Le suivi des contrôles d'assainissement (collectif et non collectif) est réalisé à partir d'un tableau excel communiqué par le service Assainissement d'AQTA. Les non-conformités détectées ne sont pas rapprochées des bassins versants des zones de baignade pour pouvoir identifier les actions prioritaires et les relancer les propriétaires en cas de non-respect des délais de mise en conformité en faisant un rappel à l'arrêté municipal définissant la zone à enjeu sanitaire liée à l'ANC et enfin les priorités des travaux prioritaires avec AQTA.

Enfin, un échange avec les services concernés d'AQTA devra être recherché lors du prochain audit de surveillance.

(2020) Les résultats des contrôles et le système de gestion mise en place a été clairement présenté par la représentante de l'AQTA. Les résultats des contrôles sur l'ANC et l'AC sont à rapprocher des bassins versants des zones de baignade et à partager en terme de suivi et d'application du pouvoir de police de l'eau du Maire sur les écarts non pris en compte malgré les pénalités.

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 24 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	7 de 10



(2021) 2 comités par an de rivières Rivières Crach' et Saint Philibert » sont maintenant en place pendant lesquels sont invités les élus des communes et l'ARS, avec des points systématiques sur l'ANC, Assainissement Collectifs, les Eaux Pluviales, avec les priorités d'investissement et de travaux en cours. La communication des informations auprès des services de la Mairie est prévue en 2022 à cause de la sensibilité de certaines informations. A suivre dans le partage de ces informations.

OBS n°05 : (7. Amélioration continue) Les décisions suite à l'enquête de satisfaction d'aout 2020 ne sont pas reprises dans le plan d'action (axe communication et sensibilisation). Des idées sont en cours (bilan de la gestion active, trait de côte notamment, plaque pluviale « la Mer commence ici », cabane de collecte des mégots de cigarette avec les services techniques) mais devront être suivies."

8) Points Forts

PF1 : Les réunions comité rivières avec les échanges constructifs et périodiques avec les services assainissement d'AQTA sur les risques (assainissement, pluviales) sur les bassins versant de la commune

PF2 : Les échanges avec le Parc du Golfe du Morbihan et signalétique sur le trait de cote et les actions de sensibilisation et d'harmonisation de l'affichage engagé

PF3 : La participation de l'ARS au bilan de fin d'année et à cet audit de surveillance

PF4 : La confiance établie dans les échanges avec l'ARS et la gestion de la crise mise en œuvre par la commune lors des événements d'aout 2020 qui a permis de déclasser certaines analyses compte de la gestion active mise en œuvre et permettant de consolider le classement en excellente qualité des zones de baignade

PF5 : Le renforcement du programme d'autosurveillance sur les ailes de saison et l'avenant au contrat réalisé auprès de la SAUR pour pouvoir assurer un suivi de la qualité des eaux de baignade en juin et septembre

PF6 : Le bilan de fin de saison réalisé par la SAUR avec les fiches incidents, la rigueur constatée dans la gestion des prélèvements constatés lors des deux prélèvements programmés sur les zones de baignade le jour de l'audit

PF7 : La réactivité et la gestion administrative de l'interdiction des locations de bateau sur la commune détectée et traitée au cours de la saison 2020

PF8 : La réactivité et les travaux réalisés sur poste de relevage de Men er Beleg en partenariat avec l'AQTA qui a permis de sécuriser l'évacuation des eaux usées à proximité de la zone de baignade

PF9 : Les actions d'améliorations engagées et mises en œuvre depuis le précédent audit avec des engagements d'amélioration tenus ainsi que la cabane à cigarettes pour limiter l'accumulation de déchets sur la plage.

PF10 : Le classement en excellente qualité obtenue pour la 7^{ème} année consécutive par la commune

PF11 : La transparence, la disponibilité et les échanges constructifs avec l'ensemble des acteurs ayant participé à cet audit de renouvellement

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINTE PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 24 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	8 de 10



- Le suivi des non-conformités MAJEURES doit faire l'objet d'un audit complémentaire sur site.**
 Les actions correctives doivent être engagées immédiatement. Un plan d'action doit être communiqué à l'auditeur dans les **30 jours suivant la notification définitive envoyée par SGS ICS.**
 Un audit complémentaire devra être conduit par le responsable d'audit afin de confirmer l'efficacité des actions mises en œuvre et statuer si la certification peut être accordée ou maintenue.
 La décision du Responsable d'audit (type d'audit et durée de l'audit est proposée ci-dessous et sera validée par le comité Qualité – Sécurité – Environnement de SGS ICS ou le Directeur Certification).
Cet audit devra survenir dans les 90 jours suivant la notification envoyée par SGS ICS.

Recommandation du responsable d'audit	Audit complémentaire sur site	NON
--	-------------------------------	------------

- Le suivi des non-conformités MAJEURES doit faire l'objet d'un audit complémentaire documentaire.**
 Les actions correctives doivent être engagées immédiatement. Les preuves des actions correctives engagées doivent être envoyées au Responsable d'audit afin qu'il valide l'efficacité des actions correctives **dans un délai de 90 jours.**
 (Durée additionnelle d'évaluation : 0.25 jour)

- Le nombre des non-conformités mineures constatées sans suspendre la certification nécessite un audit supplémentaire**
 La décision du responsable d'audit (type d'audit et durée de l'audit sont proposés ci-dessous) seront validés par le comité Qualité – Sécurité – Environnement de SGS ICS ou le Directeur Certification.
Cet audit devra survenir dans les 6 mois suivant la fin de l'audit.

Recommandation du responsable d'audit	Audit Supplémentaire	NON
--	----------------------	------------

Lors de la prochaine visite planifiée, l'équipe d'audit assurera un suivi de l'ensemble des non-conformités afin de confirmer l'efficacité des actions correctives engagées.

Date d'envoi du rapport	20/07/21
Visa (Initiales ou signature électronique acceptée)	VBO

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINTE PHILIBERT v1	Type audit :	Suivi 24 mois
CONFIDENTIEL	Document :	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n° :	9 de 10



ANNEXE N°01 : FICHE OUVERTURE ET CLOTURE DE L'AUDIT



Fiche d'ouverture et de clôture d'audit

Organisme :	SAINT PHILIBERT		
N° Dossier :	FR/PAR- 232664	Type audit :	Suivi 24 mois
Norme(s) :	SGQEB V1 5 juin 2009		
Site(s) audité(s) :	Kernevest / Men Er Beleg		
Responsable d'audit :	Vianney BOCK	Autre(s) membre(s) de l'équipe d'audit :	NA

Nom/ Prénom	Date(s) : Fonction	Réunion d'ouverture	Réunion de clôture
		20/07/21 Visa :	20/07/21 Visa :
LAVACHERIE Alain	conseiller délégué adjoint	[Signature]	[Signature]
BARDON Marie	adjointe	[Signature]	[Signature]
DEBEC Marie	Adjoint	[Signature]	[Signature]
VILLAIN Lola	CBQ Eaux de Baignade (SAUR)	[Signature]	[Signature]
SALAN C	Resp. Exp. SIV	[Signature]	[Signature]
DAUVEAU L.	Technicienne sanitaire EPS	[Signature]	[Signature]
LE COLLEC	maire	[Signature]	[Signature]
DEBEC Marie	Adjoint	[Signature]	[Signature]
PERASSO Hervé	SGS	[Signature]	[Signature]
SALAN C			

RESULTATS DE L'AUDIT :			
Nombre de NC majeures :	0	Points Forts :	14
Nombre de NC mineures :	0	Nombre d'observations :	05

Noms :		Date :	Visas ou initiales :
Responsable d'audit :	Vianney BOCK	20/07/21	VBO
Représentant de la Mairie :	LE COLLEC	20/07/21	[Signature]

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 24 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	10 de 10